

SUIVEZ-NOUS SUR



RAPPORT PRIX & QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2019



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Sommaire

Sommaire	1
Avant-Propos	3
Introduction	4
Les chiffres clés pour 2019	5
I. Présentation générale du service	6
A. Caractérisation générale du service	6
1. Organisation administrative du service.....	6
2. Estimation de la population desservie	7
3. Nombre d’usagers	7
4. Conditions d’exploitation du service	8
a) Les modes de gestion du service de l’eau potable.....	8
b) Rôle de la Direction de l’Eau Potable.....	8
c) Les modes de gestion du service d’eau potable sur le territoire	9
d) Nature des compétences déléguées.....	9
e) Echéances des contrats d’exploitation	10
B. Ressources en eau	11
1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM.....	11
2. Conventions d’échange d’eau	13
3. Total des volumes d’eau potable prélevés sur les ressources	14
4. Volumes exportés par les différents services de distribution	15
5. Volumes importés par les différents services de distribution	15
6. Volumes consommés	16
C. Etat du patrimoine.....	17
1. Stations de traitement	17
2. Réservoirs	17
3. Réseaux	18
4. Equipements de pompage ou de surpression	18
5. Turbines.....	18
6. Travaux réalisés	18
a) Ressources – Stations de traitement	18
b) Réseaux – Ouvrages de distribution	18
II. Tarification du service et éléments financiers	19
A. Tarification du service	19
B. Prix du service de l’eau potable.....	22
1. Structure des prix des services de l’eau potable pour chaque service de distribution	22
2. Composantes de la facture de 120 m ³	23
C. Recettes du service.....	26
1. Recettes perçues par la Collectivité	26
2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués	26
D. Eléments financiers	27
1. Remboursement de la dette	27
2. Durée théorique d’extinction de la dette.....	27
III. Les indicateurs de performances des services	28
A. Qualité de l’eau	28
1. Qualité de l’eau (hors SIEMLY et SI du Haut Forez).....	28
2. Branchements en plomb	29

B. Performance des réseaux	30
1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	30
a) Définition de l'indicateur	30
b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole.....	31
2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau	33
a) Définition des indicateurs	33
b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM.....	34
c) Valeurs des indicateurs par service	35
Annexes.....	39

L'eau arrivant des gorges étroites du Pilat dans nos villes et nos villages a depuis très longtemps été domestiquée pour profiter de la force motrice qui a permis le développement des moulins, des tanneries, des industries du fer et autres "*clincailleries*" (armureries) stéphanoises dont la renommée n'est pas à rappeler.

La croissance de ces activités a constitué le véritable moteur de l'essor exponentiel de nos communes au XIX^{ème} et au XX^{ème} siècles.

La fée électricité découverte s'est progressivement substituée à la force de l'eau pour faire tourner les meules et éclairer les foyers.

Cependant, le remplacement n'était que de façade, puisque l'eau restait le véritable vecteur de la production d'énergie. Rappelons que si le barrage de Lavalette par exemple, a été porté à 41 Mm³ en 1947, c'était avant tout pour garantir une production d'électricité répondant aux besoins grandissant de l'après-guerre.

Pourtant, nous avons tous appris, et ce dès notre plus tendre enfance, que l'eau et l'électricité s'accordaient comme chien et chat, et que de la rencontre des deux pouvaient résulter des périls redoutables et les conséquences les plus tragiques.

C'est peut-être la raison, qui explique l'abandon progressif des turbines au fil de l'eau, remplacées par l'atome triomphant de la deuxième moitié du XX^{ème} siècle.

Aujourd'hui, notre planète est confrontée à un nouvel enjeu : celui du réchauffement climatique avec des conséquences majeures sur nos ressources en eau. Il nous appartient, à nous acteurs des territoires, de relever ce défi, pour les générations à venir. Saint-Etienne Métropole s'en est rapidement saisi en adoptant à l'unanimité en 2011 un plan Climat Energie visant à une réduction de 20 % des émissions des gaz à effet de serre dès 2020. Ce plan a été révisé, en 2016 et en 2014 nous avons engagé la démarche de Territoire à Energie Positive (TEPOS).

Réconciliant eau et électricité, à cette occasion, des turbines ont été installées sur les conduites d'eau potable à Saint-Etienne, au Chambon-Feugerolles ou à Saint-Chamond par exemple. Bien entendu des mesures particulières sont adoptées pour garantir la qualité sanitaire de l'eau : mais la consommation d'électricité d'une part significative des habitants du territoire peut être considérée comme produite par les réseaux d'eau desservant la population, et ce, sans l'émission d'un gramme de CO₂.

La production d'électricité constitue en outre une ressource financière au bénéfice des usagers de l'eau.

Les statistiques présentées dans ce rapport Prix et Qualité du Service 2019, démontrent l'engagement des équipes de la Métropole, des agents des exploitants, des entreprises de travaux et des bureaux d'étude pour assurer aux habitants de notre territoire le meilleur service au coût le plus juste. L'occasion pour moi de les féliciter et de louer l'énergie positive qui est dépensée pour l'assurer.



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Bernard Bonnet', written over a horizontal line.

Bernard BONNET

Vice-Président en charge de l'eau potable

Introduction

Les Rapports Annuels Prix et Qualité des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement, des rapports obligatoires. :

“ Le maire présente au conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers ” (art. L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)).

... à destination des usagers...

Le rapport annuel est un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers des services d'eau et d'assainissement. Il doit pouvoir être librement consulté en mairie. Les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage (art. L. 1411-13 du CGCT).

... pour plus de transparence...

L'élaboration du rapport annuel sur le prix et la qualité du service répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le rapport annuel doit être examiné par la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL - art. L. 1413-1 du CGCT) constituée à l'initiative du Maire des villes de plus de 50 000 habitants. Cette présentation à la CCSPL permet de prendre en compte les attentes des usagers et d'améliorer la lisibilité de ce rapport.

... élaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service...

Le maire ou le président de l'EPCI a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du rapport ainsi que de sa communication.

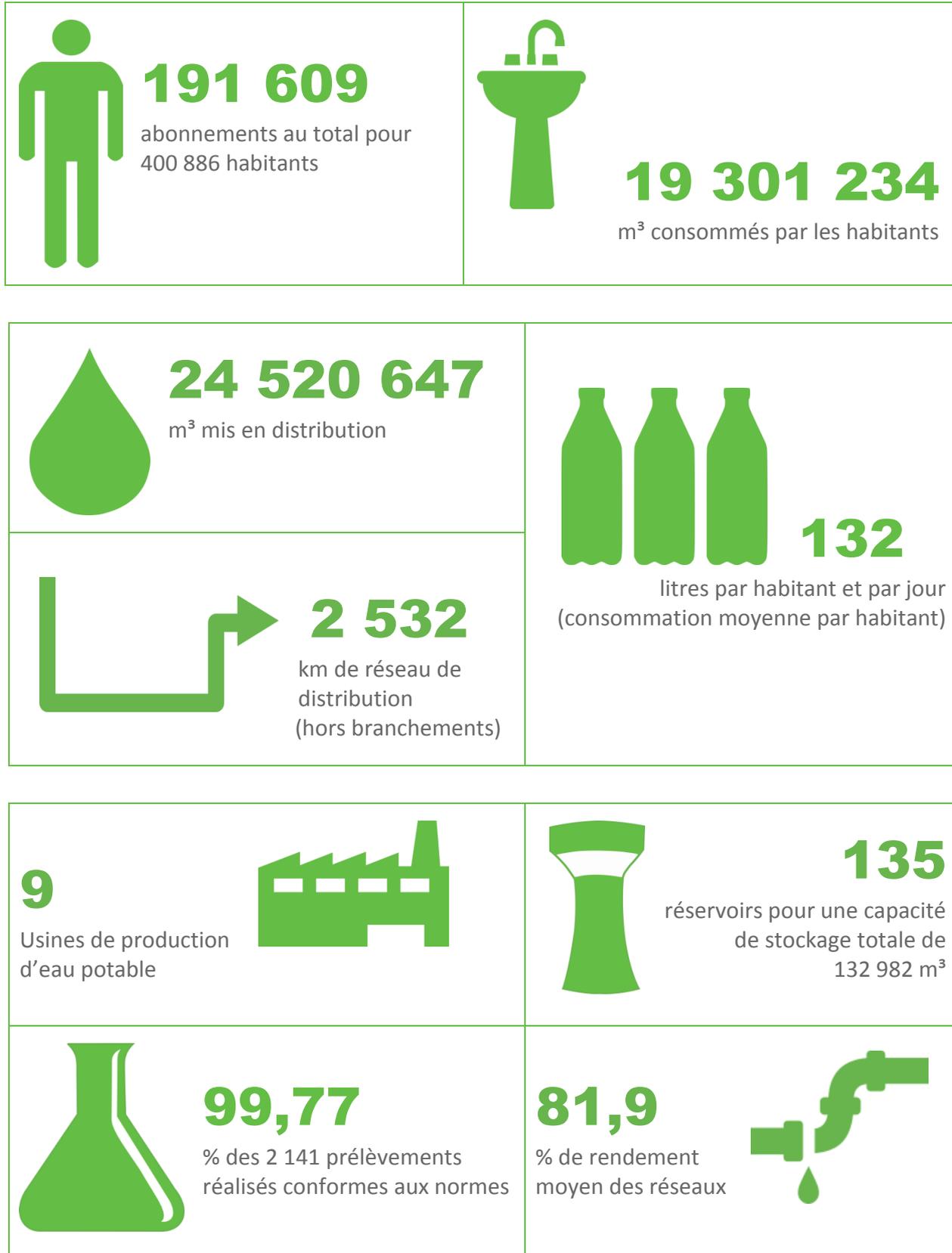
... pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur.

Les articles D. 2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des indicateurs techniques (ressources, qualité, volume, etc.) et financiers (tarification, dettes, investissements, etc.) qui doivent au moins figurer dans le rapport. Les rapports peuvent être complétés par tout indicateur jugé utile. Ils peuvent également être agrémentés de plans, de croquis ou de photos sur la localisation des ressources et le cycle de l'eau au niveau de la collectivité par exemple. Si les compétences de la collectivité ou la localisation des ressources évoluent peu d'une année sur l'autre, seuls les indicateurs relatifs au prix et à la qualité de service ainsi que des travaux devront être actualisés.

Le rapport est établi à partir de données tirées des rapports annuels des délégataires ainsi que de données et informations propres aux Communes membres de la Métropole.

Il comporte les indicateurs réglementaires et des indicateurs complémentaires liés aux particularités du service.

Les chiffres clés pour 2019



I. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE

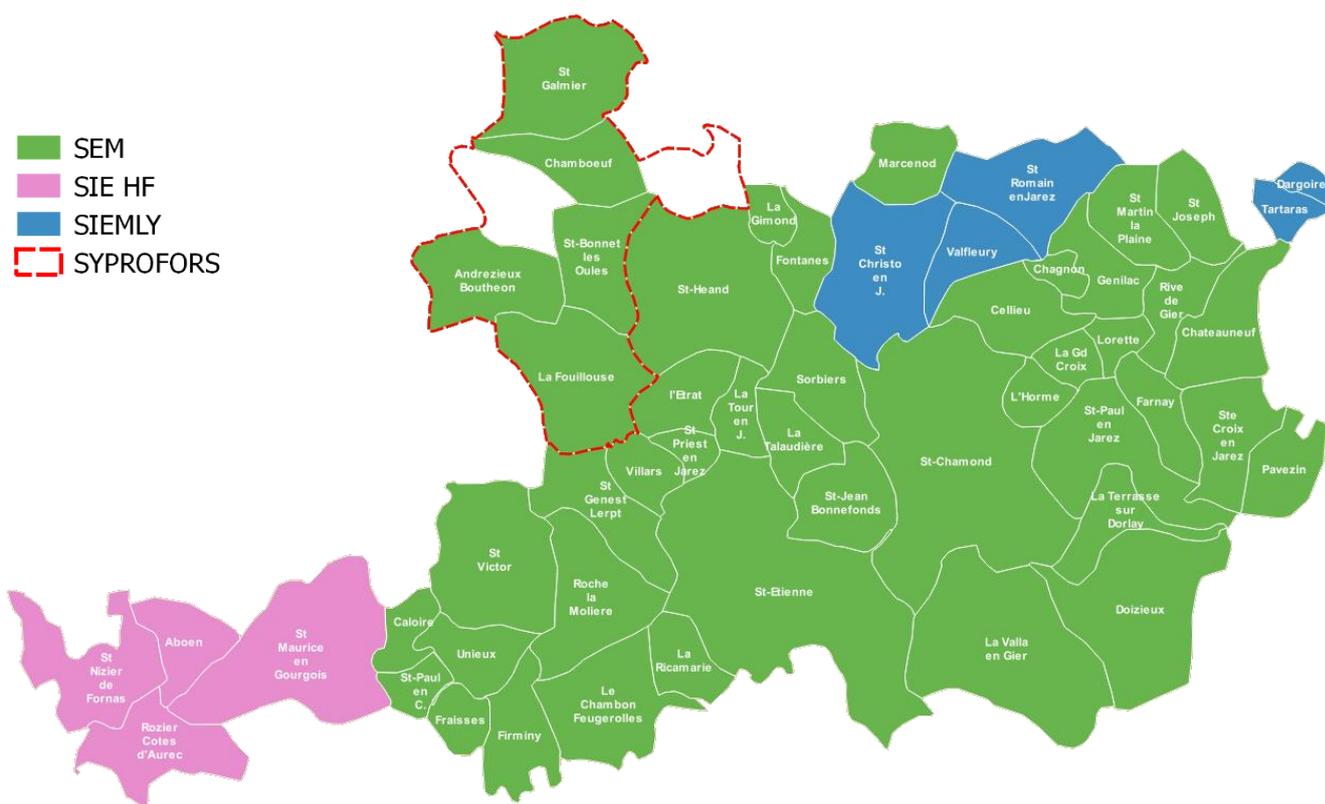
A. Caractérisation générale du service

1. Organisation administrative du service

Saint-Etienne Métropole (SEM) exerce la compétence eau potable (protection du point de prélèvement, traitement, stockage, transport et distribution aux usagers) pour l'ensemble des communes membres à l'exception des communes de :

- ABOEN, SAINT-NIZIER-DE-FORNAS, SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS et ROZIER-COTES-D'AUREC pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat des Eaux du Haut-Forez (SIE HF),
- TARATARAS, DARGOIRE, SAINT-CHRISTO en JAREZ, VALFLEURY et SAINT-ROMAIN en JAREZ pour lesquelles Saint-Etienne Métropole adhère au Syndicat Mixte pour l'Alimentation en Eau des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier (SIEMLY).

Par ailleurs, Saint-Etienne Métropole adhère au SYPROFORS (SYndicat mixte de PROduction d'eau potable de la plaine du FOREz Sud) pour assurer la compétence production des communes de la FOUILLOUSE, ANDREZIEUX-BOUTHEON, SAINT-GALMIER, SAINT-BONNET les OULES et CHAMBOEUF.



2. Estimation de la population desservie

Sur la base des populations légales millésimées 2017 entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2020, la population totale des communes de SAINT ETIENNE METROPOLE est de 409 614 habitants.

400 886 habitants sont desservis par la Métropole.

Pour 8 728 habitants, la compétence eau potable est assurée par 2 syndicats auxquels la Métropole est adhérente.

3. Nombre d'usagers

Service	Nombre d'abonnés 2018	Nombre d'abonnés 2019
ANDREZIEUX-BOUTHEON	4 886	4 978
CALOIRE	142	142
CHAMBOEUF	674	694
CHATEAUNEUF	722	734
FIRMINY	4 832	4 892
FONTANES	288	297
FRAISSES	1 993	1 992
GENILAC	1 642	1 657
LA FOUILLOUSE	2 321	2 403
LA GIMOND	110	116
LA GRAND'CROIX	2 208	2 214
LA RICAMARIE	3 728	3 699
LA TALAUDIÈRE	3 684	3 638
LA VALLA EN GIER	388	399
LE CHAMBON FEUGEROLLES	5 459	5 490
L'ETRAT	1 432	1 501
LORETTE	2 180	2 197
MARCENOD	296	300
PAVEZIN	172	175
RIVE DE GIER	6 664	7 110
ROCHE LA MOLIERE	4 701	4 782
SORBIERS	3 723	3 825
SAINT-BONNET LES OULES	756	766
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	87 294	87 880
SAINT-GALMIER	2 852	2 935
SAINT-GENEST LERPT	3 123	3 187
SAINT-HEAND	1 821	1 846
SAINT-JEAN BONNEFONDS	3 364	3 398
SAINT-JOSEPH	797	821
SAINT-MARTIN LA PLAINE	1 722	1 739
SAINT-PAUL EN CORNILLON	623	624
SAINT-PAUL EN JAREZ	1 977	2 005
SAINT PRIEST EN JAREZ	3 200	3 277

SAINTE-CROIX EN JAREZ	265	269
UNIEUX	4 323	4 252
VILLARS	3 961	3 985
CELLIEU CHAGNON	1 044	1 046
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	1 195	1 215
SAINTE-CHAMOND - L'HORME	19 029	19 129
Total	189 591	191 609

Une augmentation de 1,05 % du nombre d'abonnés est constatée entre les deux exercices.

4. Conditions d'exploitation du service

a) Les modes de gestion du service de l'eau potable

Il existe deux modes de gestion différents sur le territoire : la régie et la gestion déléguée.

- **La régie**

Un service public est dit « exploité en régie » lorsqu'une personne publique prend en charge le service directement. La gestion peut être « directe » si la personne publique en assure la gestion avec ses propres moyens humains, matériels et financiers. Elle peut être totalement ou partiellement externalisée par la passation d'un ou plusieurs marché(s) public(s) de prestations de services (entretien des équipements, travaux, espaces verts, etc.). Le rôle de la Collectivité est alors de coordonner l'intervention des différents intervenants et d'assurer la gestion administrative du service, notamment le recouvrement contentieux de la redevance eau potable et plus largement la relation contractuelle avec les usagers.

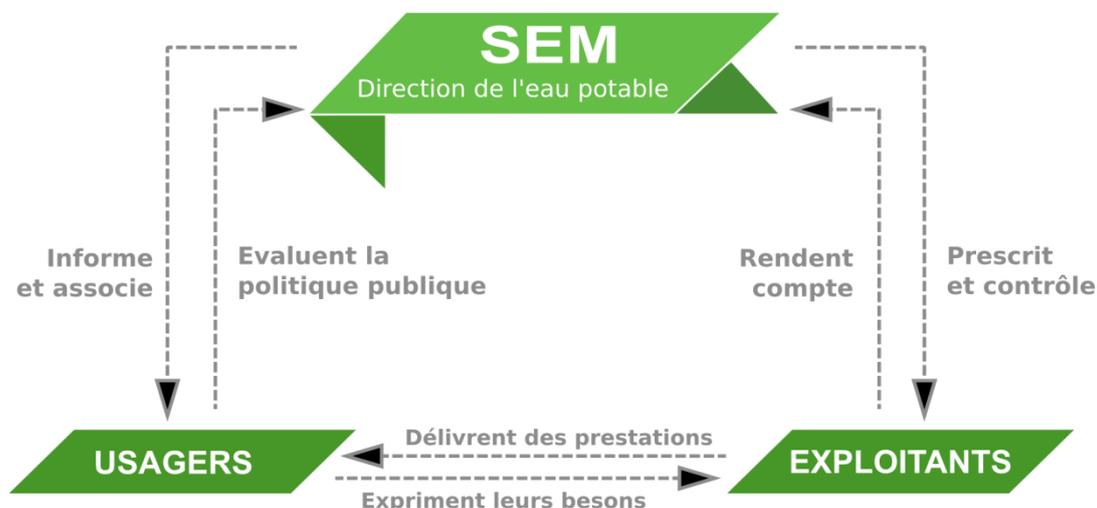
Les services d'eau exploités en régie sur le territoire le sont soit directement par SEM soit par le concours des communes avec lesquelles des conventions de gestion ont été arrêtées.

- **La gestion déléguée**

Ce mode de gestion permet de confier à un tiers extérieur à la Collectivité (délégataire public ou privé) la gestion du service à ses risques et périls et pour une durée limitée. Contrairement aux marchés, le délégataire n'est pas rémunéré par un prix versé par la Collectivité, mais par les recettes d'exploitation du service. La Collectivité conserve la maîtrise du service dans la mesure où le délégataire est tenu de rendre compte de sa gestion technique et financière.

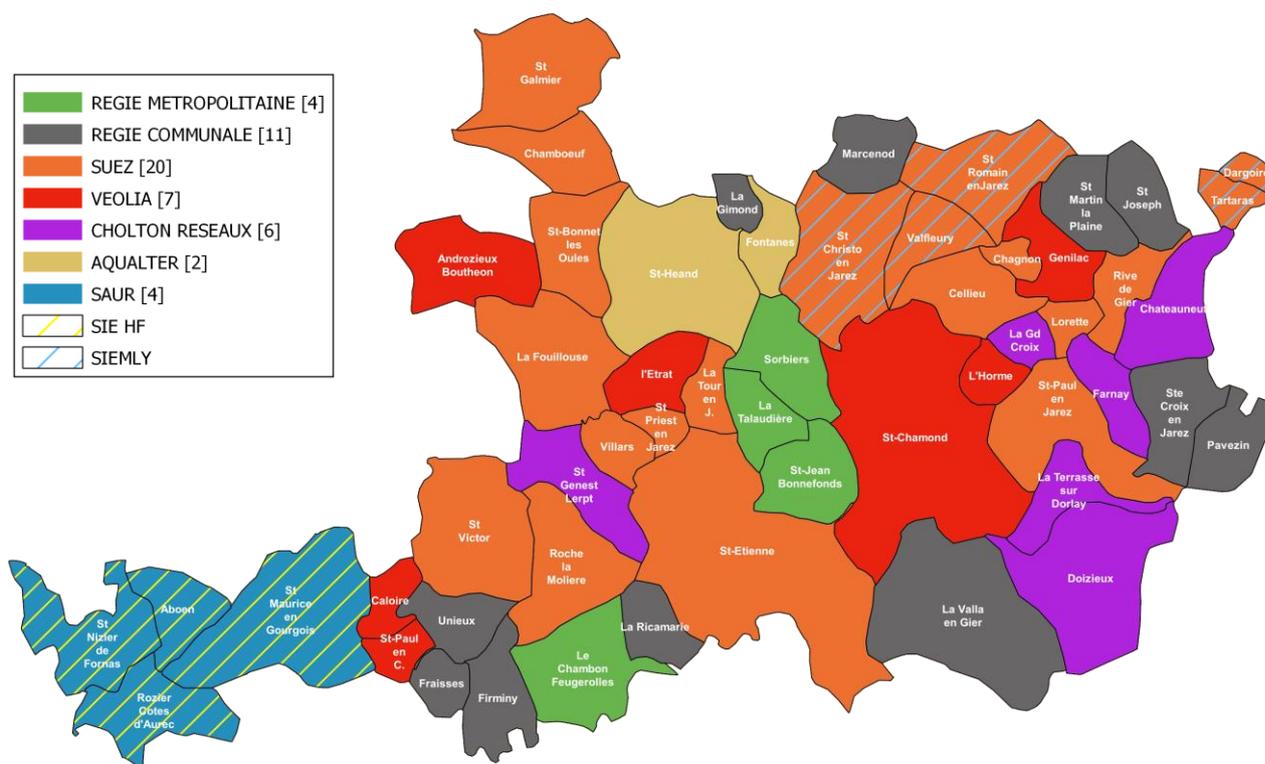
b) Rôle de la Direction de l'Eau Potable

La direction de l'eau potable de la Métropole gère l'eau potable sur les 45 communes pour lesquelles la compétence n'est pas transférée à un syndicat intercommunal. Elle a pour mission d'assurer au quotidien la production et la distribution d'eau potable en quantité suffisante, au meilleur prix, et en préservant l'égalité des consommateurs vis-à-vis de ce service.



c) Les modes de gestion du service d'eau potable sur le territoire

Au 1^{er} janvier 2020, la majorité des services publics d'eau potable sur le périmètre de Saint-Etienne Métropole était gérée en **délégation de service** ou par **prestation de service** prépondérante.



d) Nature des compétences déléguées

Les délégataires sont chargés de l'ensemble de la gestion du service public de distribution d'eau potable, c'est-à-dire :

- Le prélèvement de l'eau brute dans le milieu naturel pour les services avec une ressource propre et son acheminement jusqu'aux usines de production d'eau potable,
- L'exploitation des usines de production d'eau potable et des réseaux de distribution,
- La surveillance, l'entretien et le renouvellement normal des ouvrages pour en garantir le maintien en état,
- La gestion de l'ensemble des relations avec les usagers (demandes de raccordement, renseignements, conseils ou réclamations) et la facturation du service intégrant le recouvrement de la part relative à l'assainissement collectif quand les usagers du service de l'eau sont aussi raccordés au réseau d'assainissement.

Pour le service de l'eau des communes de DOIZIEUX, FARNAY, LA TERRASSE-SUR-DORLAY, SAINT-PRIEST-EN-JAREZ et RIVE-DE-GIER le prestataire assume toutes ces missions à l'exception du recouvrement des factures, assuré par Saint-Etienne Métropole.

Pour les services en régie, ces missions sont directement réalisées par la Collectivité avec le concours des communes sur 11 services de la Métropole.

Au cours de l'exercice 2019, deux marchés de prestation de service ont été conclus avec l'entreprise SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX pour la gestion technique des infrastructures de SAINT-PRIEST-EN-JAREZ et de RIVE-DE-GIER.

Saint-Etienne Métropole conserve les charges liées aux investissements concernant les renouvellements importants, les renforcements de réseaux ou à la création de nouvelles infrastructures, à l'exception du service

stéphanois pour lequel le contrat confie au concessionnaire les charges de premier établissement des infrastructures.

e) Echéances des contrats d'exploitation

Service	Délegataire	Mode de gestion (**)	Début de contrat	Fin de contrat
ANDREZIEUX-BOUTHEON	VEOLIA	DSP	01/01/2012	30/11/2024
CALOIRE	VEOLIA	DSP	01/01/2013	31/12/2022
CELLIEU - CHAGNON	SSE (*)	DSP	01/09/2008	31/08/2020
CHAMBOEUF	SSE (*)	DSP	01/01/2010	31/12/2024
CHATEAUNEUF	CHOLTON Réseaux	DSP	01/07/2012	30/06/2022
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	CHOLTON Réseaux	PS	01/11/2016	31/12/2024
FONTANES - SAINT-HEAND	AQUALTER	DSP	01/07/2018	30/09/2022
GENILAC	VEOLIA	DSP	01/09/2018	17/04/2025
LA FOUILLOUSE	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2020
LA GRAND-CROIX	CHOLTON Réseaux	DSP	01/11/2011	31/10/2023
L'ETRAT	VEOLIA	DSP	01/01/2011	31/12/2022
LORETTE	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2024
RIVE-DE-GIER	SSE (*)	PS	01/01/2020	31/12/2024
ROCHE-LA-MOLIERE	SSE (*)	DSP	01/01/2018	30/09/2022
SAINT BONNET LES OULES	SSE (*)	DSP	01/01/2013	31/12/2024
SAINT GALMIER	SSE (*)	DSP	01/01/2014	31/12/2025
SAINT-CHAMOND – L'HORME	VEOLIA	DSP	01/07/2017	30/06/2029
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	SSE (*)	DSP	01/10/1992	30/09/2022
SAINT-GENEST-LERPT	CHOLTON Réseaux	DSP	07/01/2015	31/12/2022
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	VEOLIA	DSP	01/10/2009	30/09/2024
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	SSE (*)	DSP	01/06/2009	31/05/2021
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	SSE (*)	PS	01/04/2019	30/09/2022
SERVICE DE PRODUCTION ET DE TRANSPORT D'EAU DE LA MOYENNE VALLE DU GIER	SSE (*)	DSP	01/01/2018	31/12/2024
VILLARS	SSE (*)	DSP	01/08/2018	30/09/2022

(*) SOCIETE STEPHANOISE DES EAUX

(**) DSP : Délégation de Service Public

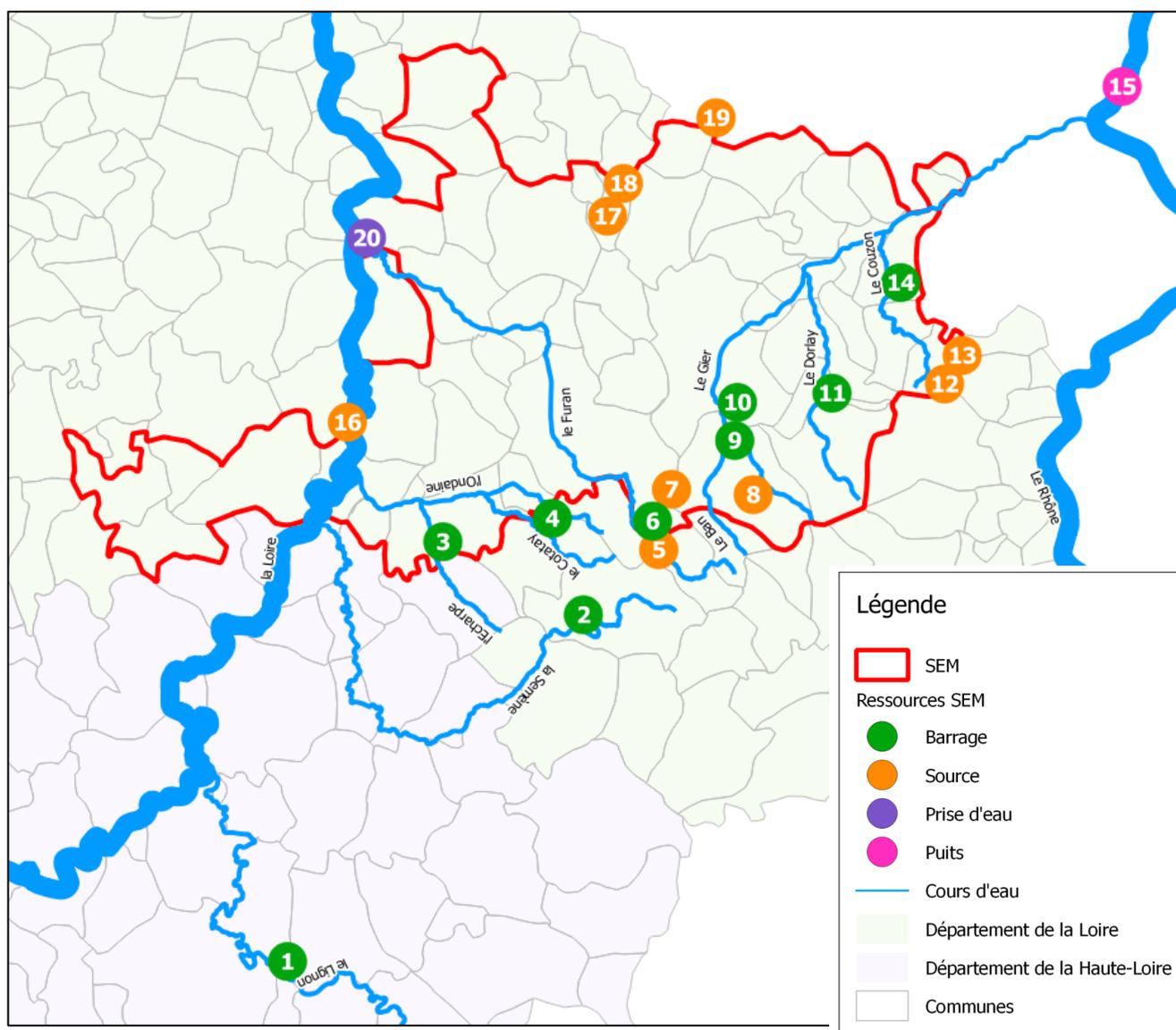
PS : Prestation de service

Au cours de l'exercice 2019 le Conseil Métropolitain a engagé le renouvellement des contrats de délégation de service public des communes de CELLIEU-CHAGNON et de LA FOUILLOUSE pour lesquels la société VEOLIA a été retenue à l'issue de procédure.

Par ailleurs, les services de SAINT-JOSEPH et de SAINT-MARTIN LA PLAINE sont gérés dans le cadre d'une prestation de service prépondérante confiée à l'entreprise CHOLTON depuis le 1^{er} juillet 2020.

B. Ressources en eau

1. Ressources alimentant les services de distribution de SEM



A chaque ressource est attribué un indice fonction de l'avancement de sa protection selon les caractéristiques suivantes :

Indice	Avancement de la protection
0%	Aucune action
20%	Etudes environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les communes de la Métropole sont alimentées par 11 barrages, 30 sources et 1 prise d'eau en rivière :

Ressource N°	Désignation	Indice de protection
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	80 %
2	Barrage des Plats	60 %
3	Barrage de L'Echapre	40 %
4	Barrage du Cotatay	80 %
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)	80 %
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)	80 %
7	Sources de ROCHETAILLEE :	
	• Source de Fontmorat	80 %
	• Source des Essertines	80 %
8	• Source de Salvalris	80 %
	Sources de LA VALLA-EN-GIER :	
	• Sources de Flurieux 1	80 %
	• Sources de Flurieux 2	80 %
	• Sources de Flurieux 3	80 %
	• Sources des Combes	80 %
	• Sources Les Mines	40 %
	• Source de Galetière	80 %
	• Sources de Citrey Haut	60 %
	• Sources de Citrey Bas	60 %
• Sources de Trois Heures	40 %	
• Sources des Biais	80 %	
9	Barrage de la Rive	60 %
10	Barrage de Soulages	60 %
11	Barrage du Dorlay	60 %
12	Sources de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	80 %
13	Sources de PAVEZIN (ressources abandonnées par délibération du 14/11/2019) :	
	• Source du Crêt de Baronnette	40 %
	• Source du Réservoir	40 %
	• Source du Col de Pavezin	40 %
	• Source du Pinatay	40 %
• Source de Fayardees	40 %	
14	Barrage du Couzon	60 %
15	Champ captant de GRIGNY du SIEMLY	80 %
16	Source de Caloire (dite de Fontfroide)	80 %
17	Sources de SAINT-HEAND :	
	• Source de Bois Sonnier 1	40 %
	• Source de Bois Sonnier 2	40 %
18	• Source de Bois Sonnier 3	40 %
	Sources de Fontanès (dite de Terreplate)	80 %
19	Sources de MARCENOD :	
	• Source de Printemps	80 %
	• Source des Groles inférieures	80 %
	• Source des Groles supérieures	80 %
	• Source Bonnard	80 %
	• Source Bruneton 1	80 %
	• Source Bruneton 2	80 %
• Source Bruneton 3	80 %	
20	Prise d'eau du SY.PRO.FOR.S (dite prise d'eau du Bas Chirat)	80 %

2. Conventions d'échange d'eau

Les conventions liant les services extérieurs à la Métropole pour la fourniture d'eau traitée sont les suivantes :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet
Convention	Import	Permanent	CHATEAUNEUF	SIEMLY		1/10/2010
Convention	Import	Ecart + Secours	SAINTE-CROIX EN JAREZ	SIEMLY	Maximum : 50 m ³ /j	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	PAVEZIN	SIEMLY	Maximum : 50 m ³ /j	1/09/2018
Convention	Import	Permanent	SAINTE-MARTIN LA PLAINE	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import		SORBIERS	SIEMLY	4m ³ /j	1/01/2008
Adhésion	Import	Permanent	ANDREZIEUX - BOUTHEON	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	CHAMBOEUF	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINTE-GALMIER	SYPROFORS	-	23/06/2003
Adhésion	Import	Permanent	SAINTE-BONNET LES OULES	SYPROFORS	-	23/06/2003
Convention	Import	Secours	MARCENOD	SIEMLY	Maximum : 100 m ³ /j , 10 m ³ /h	1/01/2006
Convention	Export	Ecart et secours	SAINTE-HEAND	AVEIZIEUX	1,7 m ³ /j	3/08/2005
Convention	Export - Import	Permanent (import) et secours	SAINTE-HEAND	SIEMLY		1/01/2008
Convention	Import - Export	Secours	FONTANES	GRAMMOND	75 m ³ /j	11/07/2006
Convention	Import	Permanent	SAINTE GALMIER	SIEMLY	Maximum : 400 m ³ /j , 25 m ³ /h	1/01/2006
Convention	Import	Permanent	FRAISSES	Syndicat des Eaux de la Semene	50 m ³ /j + 40 m ³ /j	1 ^{er} /01/2003
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semene	9 m ³ /h	16/11/1999
Convention	Import	Permanent	LE CHAMBON FEUGEROLLES	Syndicat des Eaux de la Semene	1 m ³ /h	15/06/1987
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	SYPROFORS	12 000 m ³ /j	26/05/2011
Convention	Export	Secours	SAINTE-ETIENNE	SM du BONSON	6 000 m ³ /j	26/05/2011

Par ailleurs plusieurs collectivités sont desservies en eau brute par Saint Etienne Métropole, certaines en Haute-Loire par le complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette et d'autres dans la Loire par l'aqueduc des sources du Furan :

Lien contractuel	Sens	Usage	Service	Cocontractant	Caractéristique	Date d'effet
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	SIPEP(*)	66 l/s	20/09/2010
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	Syndicat des Eaux de Montregard	23,8 l/s	15/03/2011
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	SYMPAE(**)	128,5 l/s	12/06/2009
Convention	Export	Permanent	SAINT-ETIENNE	AUREC-SUR-LOIRE	2 000 m ³ /j	30/06/1998
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	Syndicat des Eaux de la Semène	-	2/05/2002
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	LE BESSAT		
Convention	Export	Secours	SAINT-ETIENNE	TARENTEISE	6 m ³ /s	30/04/2012

(*) Syndicat Intercommunal de Production d'Eau Potable d'Yssingaux

(**) Syndicat Mixte de Production et d'Adduction d'Eau

3. Total des volumes d'eau potable prélevés sur les ressources

Ressource N°	Désignation	Volumes prélevés en 2018 [m ³]	Volumes prélevés en 2019 [m ³]	Evolution 2019 / 2018
1	Complexe de barrages de Lavalette et de la Chapelette	8 178 909	8 467 960	3,53%
5	Sources du Pilat (SAINT-ETIENNE)			
6	Barrage du Pas de Riot (et barrage du Gouffre d'Enfer en secours)	8 569 676	7 551 530	-11,88%
7	Sources de ROCHETAILLEE			
2	Barrage des Plats (ressource utilisée depuis 2019)	0	678 335	-
3	Barrage de L'Echapre	2 043 191	2 151 596	5,31%
4	Barrage du Cotatay	1 224 109	1 132 033	-7,52%
8	Sources de LA VALLA-EN-GIER	35 515	36 005	1,38%
9	Barrage de la Rive			
10	Barrage de Soulage	2 415 000	2 107 289	-12,74%
11	Barrage du Dorlay	1 973 046	1 799 410	-8,80%
12	Source de SAINTE-CROIX-EN-JAREZ (source de la Minette)	27 098	24 855	-8,28%
13	Sources de PAVEZIN (sources abandonnées définitivement en août 2019)	9 139	1 757	-80,77%
14	Barrage du Couzon	573 773	844 804	47,24%
16	Source de CALOIRE (dite de Fontfroide)	1 441	1 949	35,25%
17	Sources de SAINT-HEAND	32 466	30 647	-5,60%
18	Sources de FONTANES (dite de Terreplate)	8 395	6 432	-23,38%
19	Sources de MARCENOD	33 363	34 346	2,95%
Total des volumes produits par les ressources de SEM		25 125 121	24 868 948	-1,02%

4. Volumes exportés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole exportent les volumes suivants vers des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume exporté en 2018 [m³]	Volume exporté en 2019 [m³]	Evolution 2019 / 2018
SAINT-ETIENNE	SYPROFORS / SM du BONSON	671 165	701 798	4,56%
SAINT-HEAND	AVEZIEUX	141	312	121,28%
FONTANES	GRAMMOND	27 956	45 918	64,25%
Total des volumes exportés par les services de SEM		699 262	748 028	6,97%

5. Volumes importés par les différents services de distribution

Les services de Saint Etienne Métropole importent les volumes suivants depuis des collectivités extérieures à son périmètre.

Services	Collectivité	Volume importé en 2018 [m³]	Volume importé en 2019 [m³]	Evolution 2019 / 2018
ANDREZIEUX BOUTHEON	SYPROFORS	1 443 466	1 460 128	1,15%
CHAMBOEUF	SYPROFORS	74 267	85 776	15,50%
CHATEAUNEUF	SIEMLY	1 743	1 365	-21,69%
FRAISSES	SI SEMENE	7 367	8 582	16,49%
LA FOUILLOUSE	SYPROFORS	248 242	256 104	3,17%
LA FOUILLOUSE	SAINT JUST SAINT RAMBERT	1 306	1 457	11,56%
LE CHAMBON FEUGEROLLES	SI SEMENE	5 348	5 175	-3,23%
MARCENOD	SIEMLY	6 652	8 194	23,18%
PAVEZIN	SIEMLY	1 438	11 136	674,41%
SAINT-BONNET-LES-OULES	SYPROFORS	104 201	110 898	6,43%
SAINT-GALMIER	SYPROFORS	310 069	275 684	-11,09%
	SIEMLY	122 452	158 829	29,71%
SAINT-HEAND	SIEMLY	24 042	13 424	-44,16%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	SIEMLY	691	819	18,52%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	SIEMLY	7 463	6 722	-9,93%
Total des volumes importés par les services de SEM		2 358 747	2 404 293	2,20%

L'abandon définitif des sources de PAVEZIN en 2019 a généré une évolution significative du volume importé depuis le SIEMLY sur ce service.

6. Volumes consommés

Service	2018		2019			
	Volume consommé total [m³]	Volume consommé total / habitant [m³/an]	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés total	Volume consommé total [m³]	Volume consommé total / habitant [m³/an]
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 357 572	135,42	9 953	4978	1 359 448	136,59
CALOIRE	12 174	36,45	323	142	13 670	42,32
CHAMBOEUF	65 402	38,4	1 746	694	70 026	40,11
CHATEAUNEUF	102 150	63,88	1 620	734	91 074	56,22
FIRMINY	791 037	45,93	17 389	4 892	784 627	45,12
FONTANES	19 637	28,67	691	297	19 411	28,09
FRAISSES	127 942	33,75	3 775	1 992	130 244	34,50
GENILAC	173 670	43,62	3 971	1 657	153 484	38,65
LA FOUILLOUSE	210 557	46,72	4 564	2 403	216 723	47,49
LA GIMOND	8 530	29,83	283	116	7 832	27,67
LA GRAND'CROIX	190 245	37,05	5 176	2 214	188 307	36,38
LA RICAMARIE	284 982	35,69	7 955	3 699	281 061	35,33
LA VALLA EN GIER	26 039	24,82	1 072	399	25 505	23,79
LE CHAMBON FEUGEROLLES	494 689	39,22	12 408	5 490	506 018	40,78
L'ETRAT	164 987	62,05	2 615	1 501	170 044	65,03
LORETTE	294 432	61,8	4 732	2 197	284 481	60,12
MARCENOD	28 291	38,97	729	300	23 532	32,28
PAVEZIN	11 281	31,51	357	175	11 529	32,29
RIVE DE GIER	584 804	38,21	15 299	7 110	682 692	44,62
ROCHE LA MOLIERE	389 439	39,6	9 795	4 782	379 408	38,73
SAINT-BONNET LES OULES	78 465	47,82	1 678	766	85 756	51,11
SAINT-ETIENNE - LA TOUR EN JAREZ	9 539 718	54,26	176 036	87 880	8 668 107	49,24
SAINT-GALMIER	368 280	62,84	5 864	2 935	371 449	63,34
SAINT-GENEST LERPT	279 098	44,91	6 201	3 187	260 444	42,00
SAINT-HEAND	163 213	44,56	3 662	1 846	162 929	44,49
SAINT-JOSEPH	74 193	38,5	1 931	821	75 655	39,18
SAINT-MARTIN LA PLAINE	136 431	36,04	3 829	1 739	136 763	35,72
SAINT-PAUL EN CORNILLON	78 953	55,06	1 391	624	85 286	61,31
SAINT-PAUL EN JAREZ	236 987	47,53	4 904	2 005	240 876	49,12
SAINT PRIEST EN JAREZ	318 117	50,99	6 213	3 277	282 809	45,52
SAINTE-CROIX EN JAREZ	25 163	53,31	485	269	26 316	54,26
UNIEUX	313 340	35,25	8 683	4 252	314 081	36,17
VILLARS	348 478	42,73	8 128	3 985	349 800	43,04
CELLIEU CHAGNON	99 355	44,12	2 226	1 046	103 198	46,36
DOIZIEUX – FARNAY	110 697	36	3 080	1 215	103 195	33,50
LA TERRASSE SUR D.						
REGIE DU FURAN	912 866	41,92	21 766	10 861	907 308	41,68

SAINT-CHAMOND - L'HORME	1 722 328	42,18	40 356	19 129	1 728 146	42,82
TOTAL	20 143 542	50,16	400 886	191 609	19 301 234	48,15

La consommation moyenne par habitant a baissé de 4,01 % entre 2018 et 2019.

C. Etat du patrimoine

1. Stations de traitement

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Ressources	Capacité	Filière
LA VALLA EN GIER	Les Fonds	LA VALLA EN GIER	Source les Biais	7,5 m ³ /h	Reminéralisation et chloration
LE CHAMBON-F. – LA RICAMARIE	Latour	LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Barrage du Cotatay	240 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
RIVE DE GIER	Couzon	CHATEAUNEUF	Barrage du Couzon	500 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-CHAMOND L'HORME	Layat	SAINT-CHAMOND	Barrages de la Rive et de Soulages	450 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Martinière	SAINT-CHAMOND		480 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
SAINT-ETIENNE	Solaure	SAINT- ETIENNE	Barrage de Lavalette et du Pas du Riot	100 000 m ³ /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
	Rochetaillée	ROCHETAILLÉE	Aqueduc des sources	8 m ³ /h	Reminéralisation et chloration
STRUCTURE DE PRODUCTION DE LA VALLEE DU GIER	Dorlay	LA TERRASSE SUR DORLAY	Barrage du Dorlay	600 m ³ /h	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection
FIRMINY	4 vents	FIRMINY	Barrages de l'Echâpre et des Plats	600 m ³ /h 12 000 m ³ /j	Décantation, reminéralisation, filtration et désinfection

2. Réservoirs

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont assurés à partir de **135** réservoirs présentant un volume total de près de **133 000 m³** (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

3. Réseaux

	2016	2017	2018	2019
Linéaire total de réseaux (hors SIEMLY et SI HF)	2 553 km	2 548 km	2 549 km	2 532 km(*)
Linéaire renouvelé	NC	12,80 km	19,10 km	17,41 km
Taux moyen de renouvellement	NC	0,50%	0,75%	0,69%

(*) linéaire recalculé suite à la mise à jour du Système d'Information Géographique (SIG)

Le taux moyen annuel de renouvellement sur 3 exercices atteint 0,65 %.

4. Equipements de pompage ou de surpression

A l'exception des communes desservies par les syndicats des eaux du Haut-Forez et des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier, les services de distribution de la Métropole sont équipés de **108** stations de pompage et surpresseurs (voir tableau recensant les ouvrages en annexe).

5. Turbines

Plusieurs équipements hydroélectriques sont alimentés par les ressources en eau de la Métropole.

Nom	Alimentation	Puissance [kW]	Production annuelle [kW/an]	Maître d'ouvrage	Exploitant
Lavalette	Débit réservé du barrage de Lavalette	300	1 900 000	SEM	BRL
Roche Corbières	Conduite forcée du Furan	450	1 500 000	SEM	SUEZ
Solaure (Furan)	Conduite forcée du Furan	190	1 463 740	SEM	SUEZ
Solaure (Lignon)	Conduite forcée du Lignon	320		SEM	SUEZ
Latour	Barrage du Cotatay	25	125 000	SIEL / SEM	SIEL
Barrage de la Rive	Conduite forcée de la Rive	45-75	300 000	Ville de Saint-Chamond	Ville de Saint-Chamond
Versilhac	Barrage de Lavalette	-	12 300 000	Etat	EDF
Vendets	Aqueduc de Vendets	-	30 100 000	Etat	EDF

6. Travaux réalisés

a) Ressources – Stations de traitement

Ressource ou station	Nature des travaux	Montant [€ HT]
Barrage du Dorlay	Reprise des fissures de l'évacuateur de crues et du couronnement.	31 900
Barrage des Plats	Travaux d'oxygénation du débit de restitution et de diversification des écoulements	11 000
Barrage du Pas-du-Riot	Poursuite des travaux de confortement (travaux + maîtrise d'œuvre)	1 000 000
Barrage de Lavalette	Diagnostic des vannes de crues Avant-projet de réhabilitation des vannes de crues Avant-projet de mise en place d'une vanne de garde de vidange Lancement de la révision de l'étude de dangers	94 000

b) Réseaux – Ouvrages de distribution

En 2019, environ 5,4 M€ d'investissements ont été réalisés sur les infrastructures de distribution (tableau de synthèse des travaux est joint en annexe).

II. TARIFICATION DU SERVICE ET ELEMENTS FINANCIERS

A. Tarification du service

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2020 sont les suivantes :

Service	Date de la décision	Décision
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Délibération communale du 17 décembre 2015	Part variable : 0,20 €/m ³
CALOIRE	Délibération communale du 27 mars 2015	Part fixe (abonnement) : 28,96 €/an Part variable : 0,61 €/m ³
CELLIEU - CHAGNON	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 17,00 €/an Part variable : 0,16 €/m ³
CHAMBOEUF	Délibération communale du 22 décembre 2016	Part variable : 0,2976 €/m ³
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 18,40 €/an - Ø 20 mm : 23,00 €/an - Ø 25 mm : 40,00 €/an - Ø 32 mm : 45,00 €/an - Ø 40 mm : 75,00 €/an - Ø 50 mm : 100,00 €/an - Ø 65 mm : 130,00 €/an - Ø 80 mm : 180,00 €/an - Ø 100 mm : 200,00 €/an - Ø 150 mm : 320,00 €/an Part variable : 1,65 €/an
CHATEAUNEUF	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,56 €/m ³
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	Délibération communautaire du 23 juin 2016 et délibération de l'ex conseil syndical (part variable de plus de 300 m ³)	Part fixe (abonnement) : 113,00 €/an Parts variables : - Jusqu'à 300 m ³ : 2,23 €/m ³ - Plus de 300 m ³ : 1,48 €/m ³
L'ETRAT	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe : 3,05 €/an Part variable collectivité : 1,8485 €/m ³
FIRMINY	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : - Habitant individuel : 24,76 €/an - Immeuble de 2 à 15 logements : 18,82 €/an - Immeuble de 16 à 40 logements : 17,82 €/an - Immeuble de 41 à 100 logements : 16,84 €/an - Plus de 100 logement : 15,84 €/an Part variable : 1,33 €/m ³
FONTANES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe : 39,20 €/an Part variable : 1,47 €/m ³
LA FOUILLOUSE	Délibération communale du 14 décembre 2015	Part fixe (abonnement) : 5,00 €/an Part variable : 1,08 €/m ³

Service	Date de la décision	Décision
FRAISSES	Délibération communale du 16/12/2015	Part fixe (abonnement) : 24 €/an Location de compteur : - Ø 12 à 20 mm : 8,00 €/an - Ø 25 mm : 21,80 €/an - Ø 30 mm : 26,16 €/an - Ø 40 mm : 43,59 €/an - Ø 100 mm : 187,02 €/an - Ø 50 x 15 mm : 68,66 €/an - Ø 60 x 20 mm : 74,11 €/an - Ø 80 x 20 mm : 93,72 €/an - Ø 100 x 20 mm : 195,73 €/an Parts variables : - Jusqu'à 5 000 m ³ : 1,70 €/m ³ - De 5 000 à 10 000 m ³ : 1,67 €/m ³ - Plus de 10 000 : 1,61 €/m ³
LA GIMOND	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 31,00 €/an Part variable : 3,42 €/m ³
LA GRAND-CROIX	Délibération métropolitaine du 19 décembre 2019	Part variable : 0,26 €/m ³
LORETTE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 2,29 €/an Part variable : 0,09 €/m ³
MARCENOD	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 50,00 €/an Part variable : 1,92 €/m ³
PAVEZIN	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 75,00 €/an Part variable : 2,30 €/m ³
LA RICAMARIE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe intégrant la location de compteur : - 1 ^{ère} catégorie : 31,00 €/an - 2 ^{ème} catégorie : 57,01 €/an - 3 ^{ème} catégorie : 121,36 €/an Part fixe sans compteur : - 1 ^{ère} catégorie : 16,92 €/an - 2 ^{ème} catégorie : 43,55 €/an - 3 ^{ème} catégorie : 92,71 €/an Parts variables : - Jusqu'à 6 000 m ³ : 2,43 €/m ³ - De 6 000 à 24 000 m ³ : 2,38 €/m ³ - De 24 000 à 48 000 m ³ : 2,32 €/m ³ - Plus de 48 000 m ³ : 2,24 €/m ³
RIVE-DE-GIER	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Location de compteur : - Ø 15 mm : 14 €/an - Ø 20 mm : 15 €/an - Ø 25 mm : 32 €/an - Ø 30 mm : 36 €/an - Ø 40 mm : 52 €/an - Ø 50 mm : 132 €/an - Ø 60 mm : 154 €/an - Ø 80 mm : 266 €/an - Ø 100 mm : 358 €/an Part variable : 1,57 €/m ³
ROCHE-LA-MOLIERE	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,67 €/m ³
SAINT-BONNET-LES-OULES	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 43,00 €/m ³ Part variable : 1,20 €/m ³
SAINT-CHAMOND - L'HORME	Délibérations syndicales du 21 décembre 2012 et du 14 avril 2015	Part fixe (abonnement) : 8,00 €/an Part variable : 0,90 €/m ³

Service	Date de la décision	Décision
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	Délibération communautaire du 30 juin 2016	Part fixe : 45 €/an Part variable : 1,53 €/m ³
SAINTE-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,12 €/m ³
SAINTE-GALMIER	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 6,10 €/an Parts variables : - Moins de 30 m ³ : 0,712 €/m ³ - De 30 à 120 m ³ : 0,904 €/m ³ - Plus de 120 m ³ : 1,208 €/m ³
SAINTE-GENEST-LERPT	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,42 €/m ³
GENILAC	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : - De 0 à 70 m ³ : 0,72 €/m ³ - Plus de 70 m ³ : 0,64 €/m ³
SAINTE-HEAND	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Parts variables : 0,97 €/m ³
SAINTE-JOSEPH	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 35 €/an Part variable : 2,09 €/m ³
SAINTE-MARTIN-LA-PLAINE	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 20 €/an Part variable : 2,70 €/m ³
SAINTE-PAUL-EN-CORNILLON	Délibération communale du 30 novembre 2015	Part fixe (abonnement) : 40 €/an Parts variables : - Moins de 200 m ³ : 1,00 €/m ³ - Plus de 200 m ³ : 1,17 €/m ³
SAINTE-PAUL-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 28 juin 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Part variable : 0,53 €/m ³
SAINTE-PRIEST-EN-JAREZ	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Parts variables : - De 0 à 6 000 m ³ : 2,02 €/m ³ - De 6 000 à 24 000 m ³ : 1,93 €/m ³ - De 24 000 à 48 000 m ³ : 1,83 €/m ³ - De 48 000 à 100 000 m ³ : 1,75 €/m ³ - Plus de 100 000 m ³ : 1,65 €/m ³
SAINTE-JEAN-BONNEFONDS, SORBIERS, LA TALAUDIÈRE	Délibération communautaire du 7 décembre 2017	Part fixe (abonnement) : 15 €/an Part variable : 2,40 €/m ³
UNIEUX	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 24,00 €/an Location de compteur : - Ø ≤ 20 mm : 14,58 €/an - 25 < Ø < 30 mm : 24,44 €/an - Ø 40 mm : 32,68 €/an - Ø 60 mm : 152,59 €/an - Ø 80 mm : 202,64 €/an - Ø 100 mm : 252,69 €/an Part variable : 2,45 €/m ³
LA VALLA-EN-GIER	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part fixe (abonnement) : 60 €/an Part variable : 1,46 €/m ³
VILLARS	Délibération métropolitaine du 20 décembre 2018	Part variable : 0,295 €/m ³

Les tarifs concernant les parts délégataires des services délégués sont fixés par les contrats et indexés par application aux tarifs de base des coefficients d'indexation définis aux contrats.

B. Prix du service de l'eau potable

Le prix du service comprend :

- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable
- Eventuellement
 - une partie fixe ou abonnement,
 - une location de compteur

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne le taux de la redevance pollution est de 0,23 €/m³,
- Pour les communes relevant du bassin de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse le taux de la redevance pollution est de 0,27 €/m³.

Le service de l'eau potable est assujéti à la TVA au taux réduit de 5,5 %.

1. Structure des prix des services de l'eau potable pour chaque service de distribution

Les structures tarifaires indiquées ci-dessous, sont celles permettant d'établir la facture pour une consommation de 120 m³.

	Collectivité		Délégataire		Agence de l'eau		TVA
	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Part fixe [€/an]	Part proportionnelle [€/m ³]	Protection de la ressource [€/m ³]	Redevance pollution [€/m ³]	%
ABOEN	55,91	0,5686	69,09	1,4514	0,02	0,23	5,5
ANDREZIEUX-BOUTHEON		0,2	29,26	0,7575		0,23	5,5
CALOIRE	28,96	0,61	59,71	1,82		0,23	5,5
CELLIEU	17	0,16	23,38	1,4943		0,27	5,5
CHAGNON	17	0,16	23,38	1,4943		0,27	5,5
CHAMBOEUF	11,1	0,2976	72,68	1,4543	0,03	0,23	5,5
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	42,4	1,65			0,055	0,23	5,5
CHATEAUNEUF	5	1,56	19,74	1,0385		0,27	5,5
DARGOIRE	47,44	1,3549	50,5	0,6863	0,062	0,27	5,5
DOIZIEUX	113	2,23				0,27	5,5
L'ETRAT	3,05	1,8485	43,97	0,2855		0,23	5,5
FARNAY	113	2,23				0,27	5,5
FIRMINY	24,76	1,33				0,23	5,5
FONTANES	39,2	1,47	20,78	1,7217	0,0432	0,23	5,5
LA FOUILLOUSE	5	1,08	20,81	1,4654	0,04	0,23	5,5
FRAISSES	32	1,7				0,23	5,5
LA GIMOND	31	3,42				0,23	5,5
LA GRAND-CROIX		0,26	25,46	1,1573	0,158	0,27	5,5
L'HORME	8	0,9	31,33	0,6283	0,091	0,27	5,5
LORETTE	2,29	0,09	23,99	1,2169		0,27	5,5
MARCENOD	50	1,92				0,23	5,5

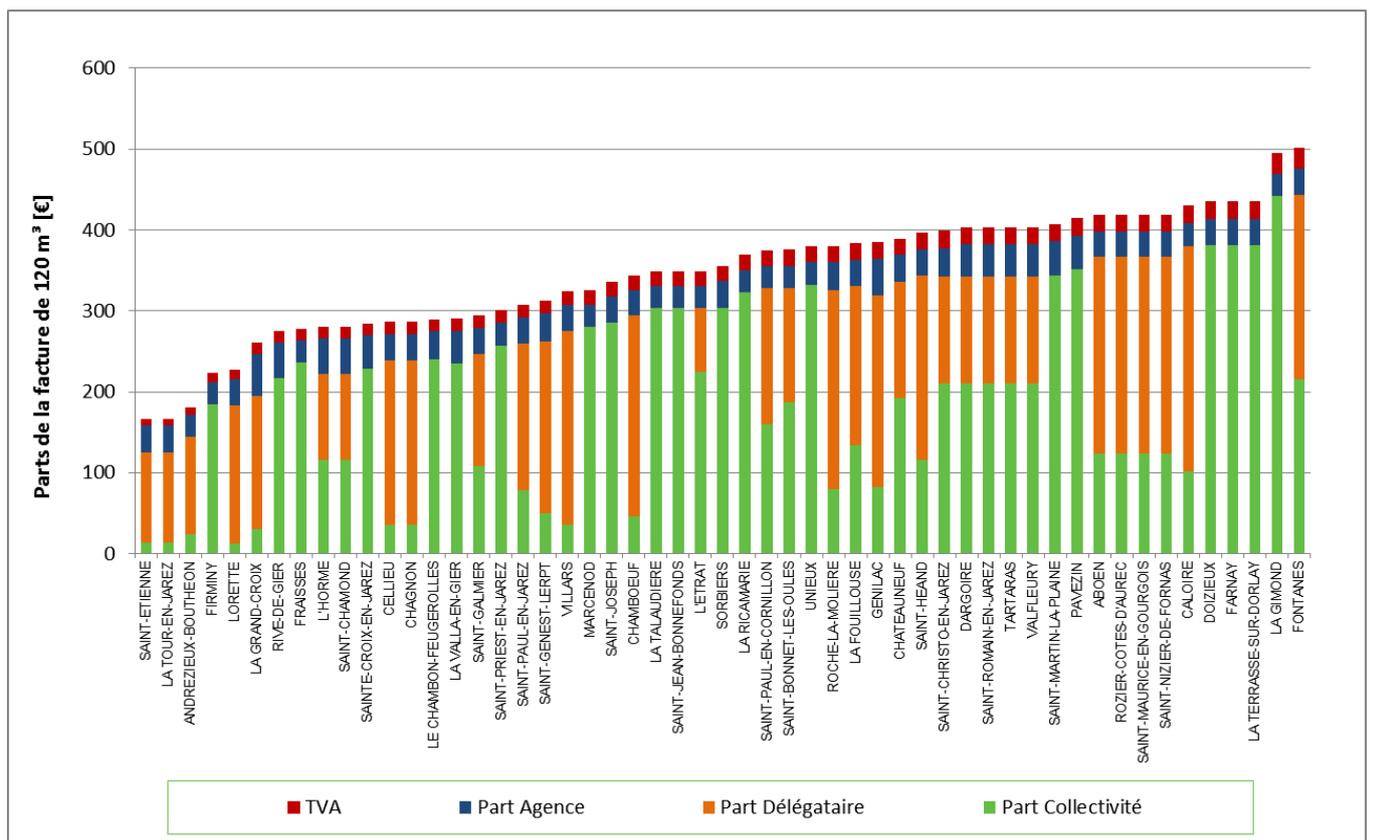
PAVEZIN	75	2,3			0,078	0,27	5,5
LA RICAMARIE	31	2,43				0,23	5,5
RIVE-DE-GIER	29	1,57			0,09	0,27	5,5
ROCHE-LA-MOLIERE		0,67	36,52	1,7351	0,065	0,23	5,5
ROZIER-COTES-D'AUREC	55,91	0,00881	69,09	1,4514	0,02	0,23	5,5
SAINT-BONNET-LES-OULES	43	1,2	34,95	0,8864		0,23	5,5
SAINT-CHAMOND	8	0,9	31,33	0,6283	0,091	0,27	5,5
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	47,44	1,3549	50,5	0,6863	0,062	0,23	5,5
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	45	1,53			0,07	0,27	5,5
SAINT-ETIENNE		0,12	44,26	0,55	0,0496	0,23	5,5
SAINT-GALMIER	6,1	0,856	41,43	0,7996	0,04	0,23	5,5
SAINT-GENEST-LERPT		0,42	26,52	1,5475	0,0535	0,23	5,5
GENILAC		0,6867	34,3	1,683	0,115	0,27	5,5
SAINT-HEAND		0,97	20,78	1,7217	0,0432	0,23	5,5
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	15	2,4				0,23	5,5
SAINT-JOSEPH	35	2,09				0,27	5,5
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	20	2,7			0,079	0,27	5,5
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	55,91	0,5686	69,09	1,4514	0,02	0,23	5,5
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	55,91	0,5686	69,09	1,4514	0,02	0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	40	1	55,84	0,9361		0,23	5,5
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	15	0,53	9,62	1,4265		0,27	5,5
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	15	2,02				0,23	5,5
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	47,44	1,3549	50,5	0,6863	0,062	0,27	5,5
SORBIERS	15	2,4			0,051	0,23	5,5
LA TALAUDIÈRE	15	2,4				0,23	5,5
TARTARAS	47,44	1,3549	50,5	0,6863	0,062	0,27	5,5
LA TERRASSE-SUR-DORLAY	113	2,23				0,27	5,5
LA TOUR-EN-JAREZ		0,12	44,26	0,55	0,0496	0,23	5,5
UNIEUX	38,58	2,45				0,23	5,5
VALFLEURY	47,44	1,3549	50,5	0,6863	0,062	0,27	5,5
LA VALLA-EN-GIER	60	1,46			0,068	0,27	5,5
VILLARS		0,295	16,73	1,8606	0,035	0,23	5,5

2. Composantes de la facture de 120 m³

	1er janvier 2020						Evolution 2020/2019
	Collectivité	Délegataire	Agence	HT	TVA	TTC	%
ABOEN	124,14	243,26	30,00	397,40	21,86	419,26	0,00%
ANDREZIEUX-BOUTHEON	24,00	120,16	27,60	171,76	9,45	181,21	3,01%
CALOIRE	102,16	278,11	27,60	407,87	22,43	430,30	-6,79%
CELLIEU	36,20	202,70	32,40	271,30	14,92	286,22	-0,85%
CHAGNON	36,20	202,70	32,40	271,30	14,92	286,22	-0,85%

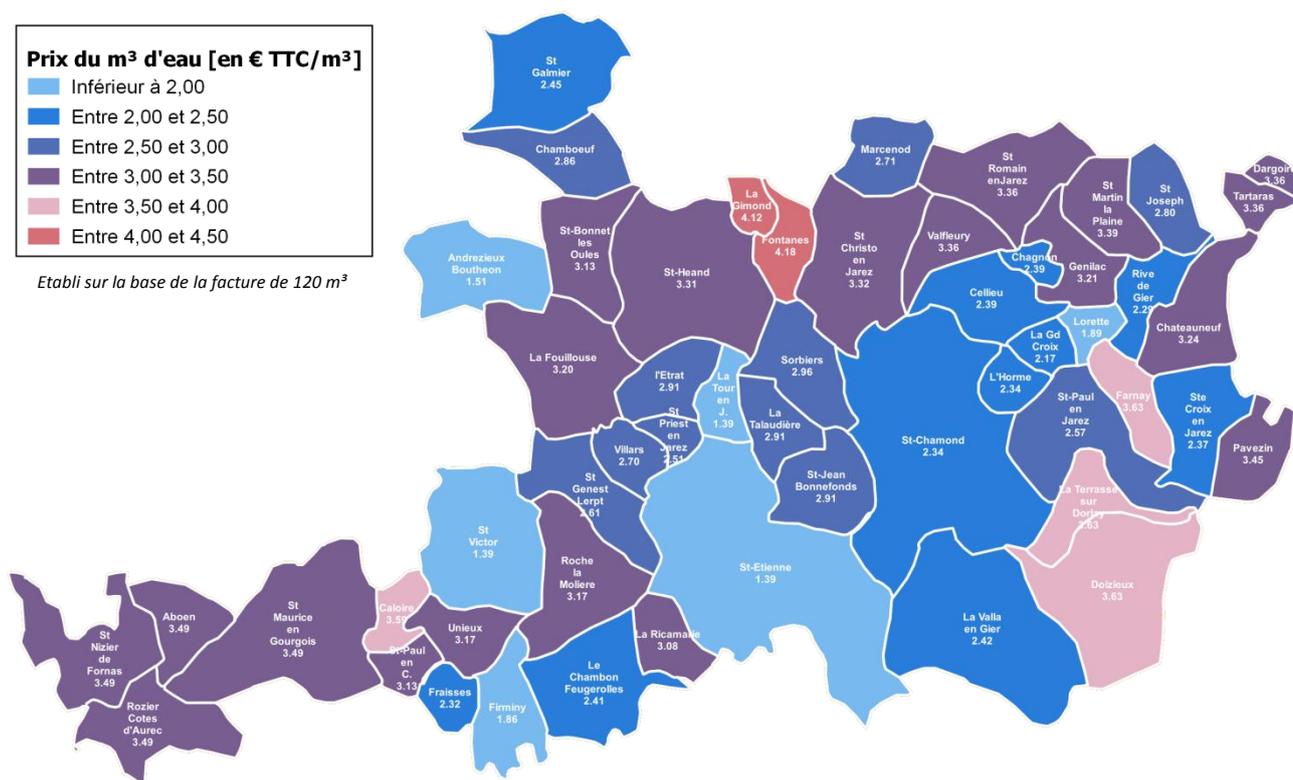
CHAMBOEUF	46,81	247,20	31,20	325,21	17,89	343,09	0,87%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	240,40		34,20	274,60	15,10	289,70	0,22%
CHATEAUNEUF	192,20	144,36	32,40	368,96	20,29	389,25	-0,35%
DARGOIRE	210,03	132,86	39,84	382,72	21,05	403,77	2,88%
DOIZIEUX	380,60		32,40	413,00	22,72	435,72	-
L'ETRAT	224,87	78,23	27,60	330,70	18,19	348,89	0,31%
FARNAY	380,60		32,40	413,00	22,72	435,72	-
FIRMINY	184,36		27,60	211,96	11,66	223,62	-
FONTANES	215,60	227,38	32,78	475,77	26,17	501,94	-
LA FOUILLOUSE	134,60	196,66	32,40	363,66	20,00	383,66	1,11%
FRAISSES	236,00		27,60	263,60	14,50	278,10	-
LA GIMOND	441,40		27,60	469,00	25,80	494,80	-
LA GRAND-CROIX	31,20	164,34	51,36	246,90	13,58	260,48	0,18%
L'HORME	116,00	106,73	43,32	266,05	14,63	280,68	0,67%
LORETTE	13,09	170,02	32,40	215,51	11,85	227,36	3,51%
MARCENOD	280,40		27,60	308,00	16,94	324,94	2,80%
PAVEZIN	351,00		41,76	392,76	21,60	414,36	0,55%
LA RICAMARIE	322,60		27,60	350,20	19,26	369,46	-
RIVE-DE-GIER	217,40		43,20	260,60	14,33	274,93	0,93%
ROCHE-LA-MOLIERE	80,40	244,73	35,40	360,53	19,83	380,36	1,49%
ROZIER-COTES-D'AUREC	124,14	243,26	30,00	397,40	21,86	419,26	0,00%
SAINT-BONNET-LES-OULES	187,00	141,32	27,60	355,92	19,58	375,49	0,22%
SAINT-CHAMOND	116,00	106,73	43,32	266,05	14,63	280,68	0,67%
SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ	210,03	132,86	35,04	377,92	20,79	398,71	2,91%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	228,60		40,80	269,40	14,82	284,22	0,00%
SAINT-ETIENNE	14,40	110,26	33,55	158,21	8,70	166,91	-22,86%
SAINT-GALMIER	108,82	137,38	32,40	278,60	15,32	293,92	-0,41%
SAINT-GENEST-LERPT	50,40	212,22	34,02	296,64	16,32	312,96	1,44%
GENILAC	82,40	236,26	46,20	364,86	20,07	384,93	1,97%
SAINT-HEAND	116,40	227,38	32,78	376,57	20,71	397,28	0,00%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	303,00		27,60	330,60	18,18	348,78	-
SAINT-JOSEPH	285,80		32,40	318,20	17,50	335,70	-
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	344,00		41,88	385,88	21,22	407,10	0,28%
SAINT-MAURICE-EN-GOURGOIS	124,14	243,26	30,00	397,40	21,86	419,26	0,00%
SAINT-NIZIER-DE-FORNAS	124,14	243,26	30,00	397,40	21,86	419,26	0,00%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	160,00	168,17	27,60	355,77	19,57	375,34	0,75%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	78,60	180,80	32,40	291,80	16,05	307,85	0,29%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	257,40		27,60	285,00	15,68	300,68	0,00%
SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ	210,03	132,86	39,84	382,72	21,05	403,77	2,88%
SORBIERS	303,00		33,72	336,72	18,52	355,24	0,00%
LA TALAUDIÈRE	303,00		27,60	330,60	18,18	348,78	-
TARTARAS	210,03	132,86	39,84	382,72	21,05	403,77	2,88%

LA TERRASSE-SUR-DORLAY	380,60		32,40	413,00	22,72	435,72	0,00%
LA TOUR-EN-JAREZ	14,40	110,26	33,55	158,21	8,70	166,91	-22,86%
UNIEUX	332,58		27,60	360,18	19,81	379,99	0,00%
VALFLEURY	210,03	132,86	39,84	382,72	21,05	403,77	2,88%
LA VALLA-EN-GIER	235,20		40,56	275,76	15,17	290,93	0,26%
VILLARS	35,40	240,00	31,80	307,20	16,90	324,10	2,38%





Etabli sur la base de la facture de 120 m³



C. Recettes du service

1. Recettes perçues par la Collectivité

Les éléments financiers ci-dessous ne concernent que les services pour lesquels Saint-Etienne Métropole était entité organisatrice du service en 2019 (soit pour toutes les communes de la Métropole à l'exception des communes de TARTARAS, DARGOIRE, SAINT-CHRISTO-EN-JAREZ, SAINT-ROMAIN-EN-JAREZ et VALFLEURY et les communes de ABOEN, SAINT-NIZIER de FORNAS, SAINT MAURICE en GOURGOIS et ROZIER-COTES-D'AUREC).

	Montant [€] 2018	Montant [€] 2019
Redevances perçues auprès des usagers	16 839 302,62	17 613 723,17
Travaux	66 163,62	98 385,25
Autres recettes	796 565,94	1 555 364,47
Total	17 702 032,18	19 267 472,89

2. Recettes perçues par les exploitants des services délégués

Service	Exploitation du service	Collectivités et autres organismes publics	Travaux attribués à titre exclusif	Produits accessoires	Total
ANDREZIEUX-BOUTHEON	1 192 876,00	419 746,00	89 786,00	27 884,00	1 730 292,00
CALOIRE	36 729,00	15 092,00		575,00	52 396,00
CHAMBOEUF	150 390,00	47 370,00	17 910,00	8 890,00	224 560,00
CHATEAUNEUF	121 248,00	153 435,65			274 683,65
FONTANES - SAINT-HEAND	569 439,00		16 098,00	28 756,00	614 293,00
GENILAC	317 356,00	214 786,00	38 053,00	15 987,00	586 182,00
LA FOUILLOUSE	333 740,00	273 080,00	36 930,00	12 190,00	655 940,00

LA GRAND-CROIX	251 421,00	151 723,01		2 675,00	405 819,01
L'ETRAT	112 177,00	348 592,00	22 547,00	4 061,00	487 377,00
LORETTE	390 390,00	88 300,00	26 590,00	11 950,00	517 230,00
ROCHE-LA-MOLIERE	834 820,00	380 220,00	6 630,00	26 480,00	1 248 150,00
SAINT BONNET LES OULES	100 750,00	149 780,00	6 070,00	2 710,00	259 310,00
SAINT-ETIENNE	17 432 540,00	3 052 800,00	392 160,00	905 490,00	21 782 990,00
SAINT GALMIER	419 740,00	448 410,00	20 780,00	21 800,00	910 730,00
SAINT-GENEST-LERPT	484 140,93	175 818,80	13 608,04	9 469,04	683 036,81
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	105 955,00	131 593,00	229,00	-1 858,00	235 919,00
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	356 570,00	202 040,00	11 270,00	16 610,00	586 490,00
VILLARS	663 550,00	179 590,00	5 870,00	13 830,00	862 840,00
CELLIEU - CHAGNON	170 600,00	58 020,00	13 010,00	7 320,00	248 950,00
EX SYNDICAT MOYENNE VALLEE DU GIER	998 400,00	396 380,00	0,00	190,00	1 394 970,00
SAINT-CHAMOND – L'HORME	1 776 602,00	2 324 387,00	87 809,00	177 979,00	4 366 777,00
TOTAL	26 819 433,93	9 211 163,46	805 350,04	1 292 988,04	38 128 935,47

D. Eléments financiers

1. Remboursement de la dette

	Montants [en €]
Encours total des emprunts contractés	3 837 666,37
Annuités	4 116 912,80
- Capital	2 834 860,32
- Intérêts	1 282 052,48

2 360 000 € ont été empruntés en 2019 pour les investissements des différents services.

2. Durée théorique d'extinction de la dette

L'arrêté du 2 mai 2007 relatif au rapport prix et qualité du service, définit une durée d'extinction de la dette représentant le nombre d'années théoriques nécessaires à la Collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements du service.

Cette durée est évaluée comme étant le rapport entre l'encours total de la dette et l'épargne brute annuelle.

Recettes réelles	21 091 270,14 €
Dépenses réelles	14 556 908,40 €
Épargne brute annuelle	6 534 361,74 €
Encours total de la dette	38 851 526,69 €
Durée théorique d'extinction de la dette	5,95 ans

III. LES INDICATEURS DE PERFORMANCES DES SERVICES

A. Qualité de l'eau

1. Qualité de l'eau (hors SIEMLY et SI du Haut Forez)

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement, les délégataires et les régies vérifient la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

En 2019, dans le cadre du contrôle réglementaire :

- 1 057 prélèvements pour analyse des paramètres biologiques ont été réalisés. 1 054 prélèvements se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,72 %).
- 1 084 prélèvements pour analyse des paramètres physico-chimiques ont été réalisés. 1 082 se sont révélés conformes aux normes en vigueur (taux de conformité de 99,82 %).

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
ANDREZIEUX-BOUTHEON	18	0	100%	18	0	100%
CALOIRE	8	0	100%	8	0	100%
CELLIEU - CHAGNON	9	0	100%	9	0	100%
CHAMBOEUF	8	0	100%	8	0	100%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	27	0	100%	27	0	100%
CHATEAUNEUF	13	0	100%	13	0	100%
DOIZIEUX - FARNAY - LA TERRASSE SUR DORLAY	10	0	100%	10	0	100%
L'ETRAT	10	0	100%	10	0	100%
FIRMINY	38	0	100%	38	0	100%
FONTANES	12	0	100%	16	0	100%
LA FOUILLOUSE	16	0	100%	16	0	100%
FRAISSES	15	0	100%	15	0	100%
GENILAC	10	0	100%	10	0	100%
LA GIMOND	3	0	100%	3	0	100%
LA GRAND-CROIX	12	0	100%	12	0	100%
LORETTE	12	0	100%	12	0	100%
MARCENOD	10	0	100%	10	0	100%
PAVEZIN	10	0	100%	10	0	100%
LA RICAMARIE	20	0	100%	20	0	100%
RIVE-DE-GIER	40	0	100%	40	0	100%
ROCHE-LA-MOLIERE	20	1	95%	20	0	100%
SAINT-BONNET-LES-OULES	10	0	100%	10	0	100%

Service	Paramètres microbiologiques			Paramètres physico-chimiques		
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Taux de conformité
SAINT-CHAMOND - L'HORME	103	0	100%	105	1	99%
SAINTE-CROIX-EN-JAREZ	15	0	100%	15	0	100%
SAINT-ETIENNE - LA TOUR-EN-JAREZ	362	0	100%	368	0	100%
SAINT-GALMIER	21	0	100%	21	0	100%
SAINT-GENEST-LERPT	13	0	100%	13	0	100%
SAINT-HEAND	21	0	100%	31	0	100%
SAINT-JEAN-BONNEFONDS	14	0	100%	14	0	100%
SAINT-JOSEPH	8	0	100%	8	0	100%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	13	0	100%	14	0	100%
SAINT-PAUL-EN-CORNILLON	8	0	100%	8	0	100%
SAINT-PAUL-EN-JAREZ	11	0	100%	11	0	100%
SAINT-PRIEST-EN-JAREZ	14	0	100%	14	0	100%
SORBIERS	18	1	94%	18	0	100%
LA TALAUDIÈRE	14	0	100%	14	0	100%
UNIEUX	21	0	100%	22	1	95%
LA VALLA-EN-GIER	17	1	94%	17	0	100%
VILLARS	17	0	100%	17	0	100%
PRODUCTION MOYENNE VALLEE DU GIER	12	0	100%	13	0	100%
PRODUCTION COTATAY ONDENON	12	0	100%	12	0	100%
PRODUCTION BARRAGES	12	0	100%	14	0	100%
Total	1 057	3	99,72%	1 084	2	99,82%

2. Branchements en plomb

Les services de SEM desservent près de 190 000 usagers.

Les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous pour les services concernés.

Service	Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Nombre de branchements en plomb encore en service	Part de branchements en plomb restants par service
ANDREZIEUX-BOUTHEON	14	14	0,46%
FIRMINY	4	224	4,58%
FRAISSES	0	136	6,06%
LA FOUILLOUSE	2	5	0,21%
LE CHAMBON-FEUGEROLLES	0	30	0,55%
LORETTE	2	NC	-
RIVE-DE-GIER	9	327	4,91%
ROCHE-LA-MOLIERE	1	4	0,10%
SAINT ETIENNE	5	504	1,30%
SAINT-GALMIER	1	NC	-
SAINT GENEST LERPT	-	5	0,19%
SAINT-HEAND	0	1	0,05%
SAINT-MARTIN-LA-PLAINE	1	0	0,00%
SAINT-PAUL EN CORNILLON	1	0	0,00%
SAINT-CHAMOND-L'HORME	3	0	0,00%
VILLARS	1	NC	-
TOTAL	39	1251	

B. Performance des réseaux

1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

a) Définition de l'indicateur

Cet indice, noté de 0 à 120, permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable afin de s'assurer de la gestion patrimoniale mise en œuvre.

Valorisé à 40 points ou plus, il traduit l'existence du descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation du 21 décembre 2013.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

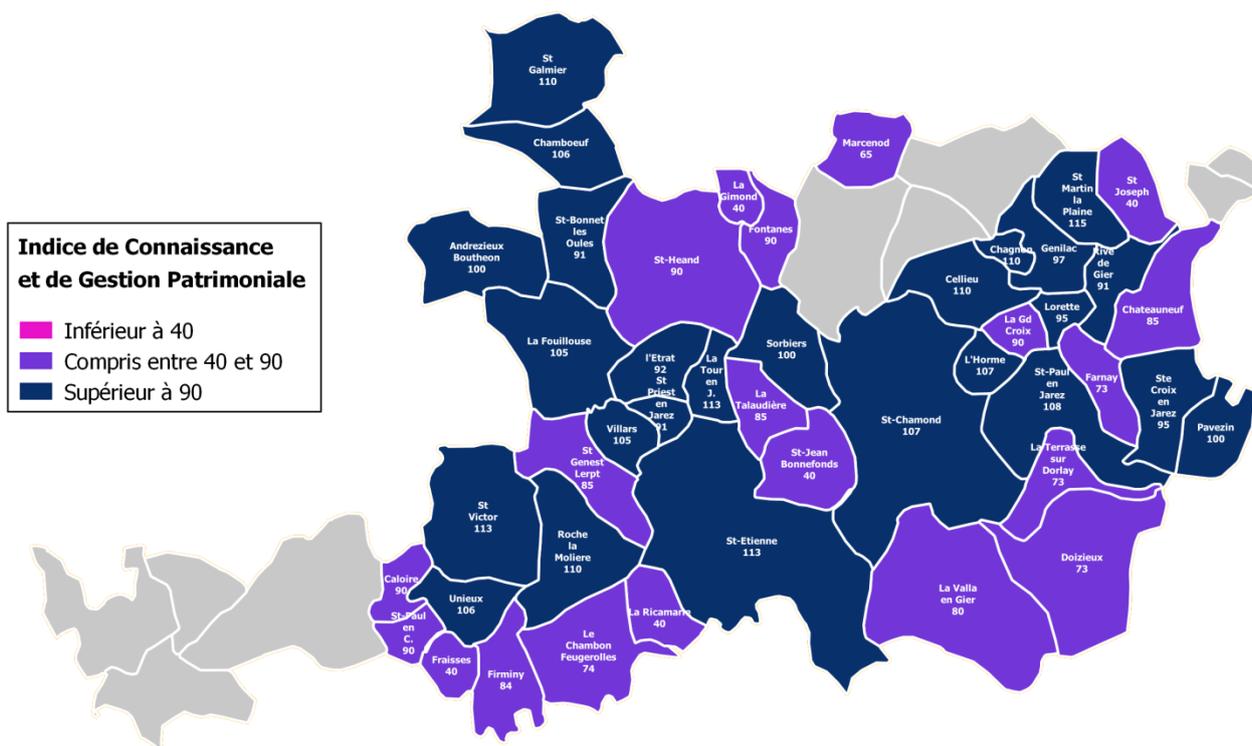
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	nombre de points
PARTIE A – Plan des réseaux	
Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B – Inventaire des réseaux	
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions

Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	d'avancement
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions
Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point
Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL	120

b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale (ICGP) des réseaux de distribution des services de Saint-Etienne Métropole

SERVICE	ICGP /120 2019
ANDREZIEUX BOUTHEON	100
CALOIRE	90
CELLIEU/CHAGNON	110
CHAMBOEUF	106
CHATEAUNEUF	85
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	73
FIRMINY	84
FONTANES	90
FRAISSES	40
GENILAC	97
LA FOUILLOUSE	105
LA GIMOND	40
LA GRAND CROIX	90
LA RICAMARIE	40
LA TALAUDIÈRE	85
LA VALLA EN GIER	80
LE CHAMBON FEUGEROLLES	74
L'ETRAT	92
LORETTE	95
MARCENOD	65

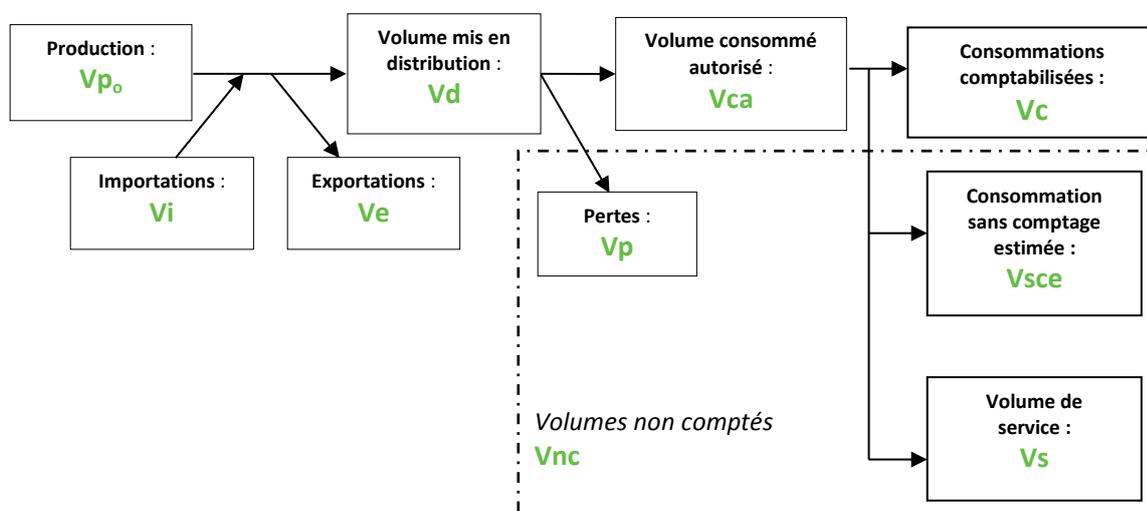
SERVICE	ICGP /120 2019
PAVEZIN	100
RIVE DE GIER	91
ROCHE LA MOLIERE	110
ST BONNET LES OULES	91
ST CHAMOND – L’HORME	107
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	113
ST GALMIER	110
ST GENEST LERPT	85
ST HEAND	90
ST JEAN BONNEFONDS	40
ST JOSEPH	40
ST MARTIN LA PLAINE	115
ST PAUL EN CORNILLON	90
ST PAUL EN JAREZ	108
ST PRIEST EN JAREZ	91
STE CROIX EN JAREZ	95
SORBIERS	100
UNIEUX	106
VILLARS	105
Service de production de la Moyenne Vallée du Gier	95



2. Rendement et indice linéaire de pertes en réseau

a) Définition des indicateurs

- **Schéma des volumes exprimés en m³**



- **Rendement du réseau de distribution (R en %)**

Cet indicateur mesure le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et par le service public (pour la gestion des infrastructures) et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

$$R [\%] = \frac{V_e + V_c + V_{sce} + V_s}{V_{p_o} + V_i} = \frac{V_e + V_{ca}}{V_{p_o} + V_i}$$

- **Indice linéaire de consommation (ILC en m³/j/km)**

Cet indicateur mesure le volume d'eau journalier consommé rapporté au linéaire de canalisation. Il permet de caractériser la densité d'un réseau de distribution.

$$ILC [m^3/j/km] = \frac{V_e + V_c + V_{sce} + V_s}{\text{Longueur du réseau [km]}} = \frac{V_e + V_{ca}}{\text{Longueur du réseau [km]}}$$

- **Indice linéaire des volumes non comptés (ILVNC)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), la somme des pertes journalières par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

$$ILVNC [m^3/j/km] = \frac{(V_{p_o} + V_i) - (V_e + V_c)}{\text{Longueur du réseau [km]}}$$

- **Indice linéaire de pertes en réseau (ILP)**

Cet indicateur évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchement), les pertes journalières par fuites sur le réseau de distribution.

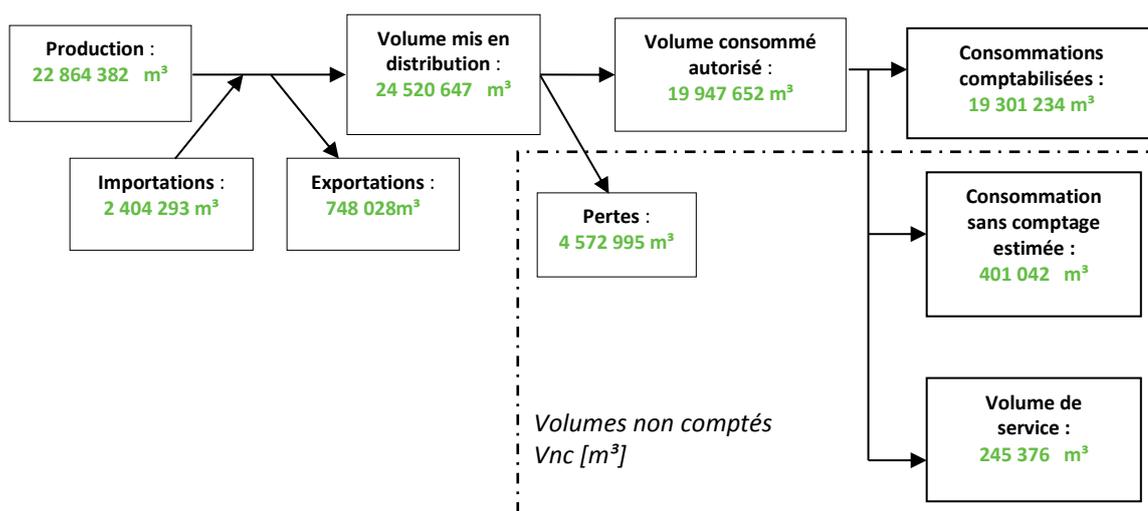
$$ILP [m^3/j/km] = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vc + Vsce + Vs)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]} = \frac{(Vp_o + Vi) - (Ve + Vca)}{Longueur\ du\ réseau\ [km]}$$

- **Rendement réglementaire (Rs en %)**

Le décret du 27 janvier 2012 pénalise les collectivités qui ne respectent pas un seuil minimum de rendement, au regard de la consommation de leur service et de la ressource utilisée. Ce rendement seuil est établi de la façon suivante :

$$Rs [\%] = 65 + \frac{1}{5} \times ILNC$$

- **Valeurs à l'échelle de Saint Etienne Métropole**



b) Valeurs des indicateurs à l'échelle de SEM

	2018	2019
Rendement du réseau de distribution	82,1 %	81,9 %
Indice linéaire de consommation	23,08 m ³ /j/km	22,39 m ³ /j/km
Indice linéaire des volumes non comptés	5,69 m ³ /j/km	5,65 m ³ /j/km
Indice linéaire de pertes en réseau	5,02 m ³ /j/km	4,95 m ³ /j/km
Rendement réglementaire	69,62 %	69,48 %

c) Valeurs des indicateurs par service

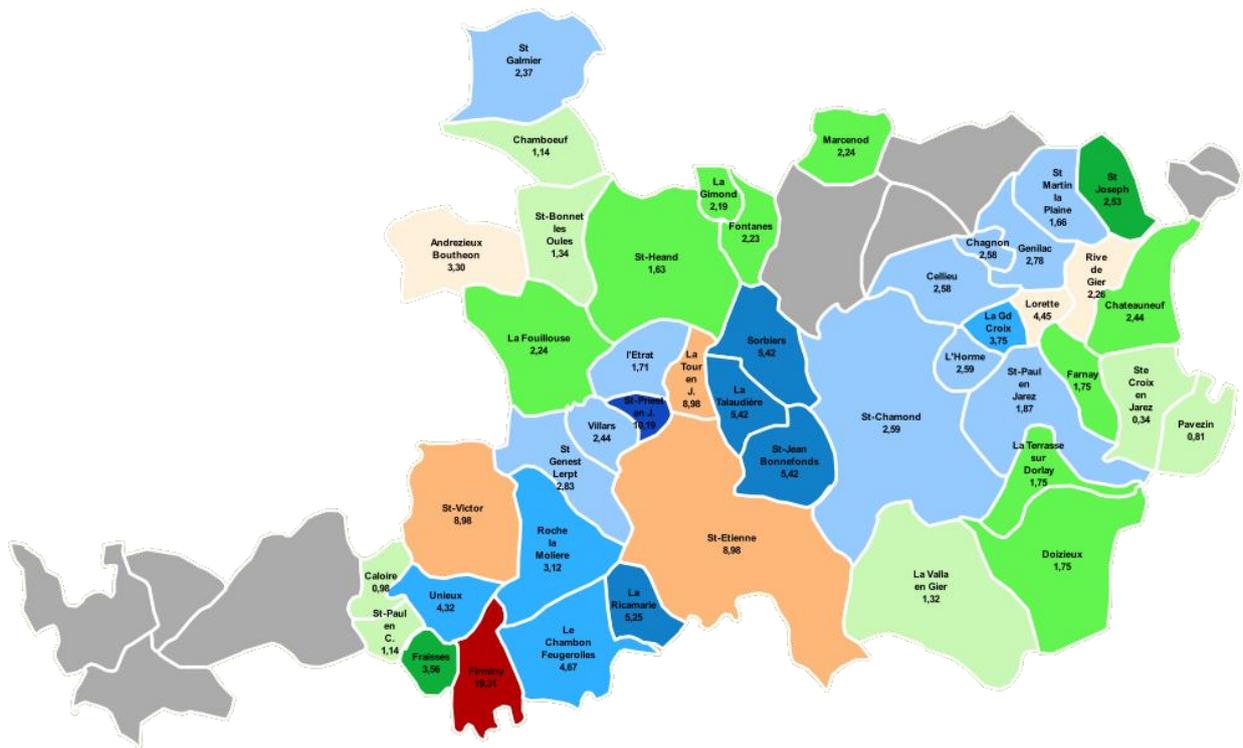
(1) Rendement

En 2019, les valeurs des rendements sur les différents services de distribution ont été les suivantes :

	2018		2019	
	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]	Rendement du réseau de distribution [R en %]	Rendement réglementaire [Rs en %]
ANDREZIEUX BOUTHEON	94,16	74,36	93,44	74,39
CALOIRE	65,73	65,76	80,98	65,83
CELLIEU/CHAGNON	83,50	67,27	81,11	67,21
CHAMBOEUF	92,13	66,31	85,97	66,39
CHATEAUNEUF	82,29	66,94	78,02	66,73
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	81,52	66,22	76,48	66,14
FIRMINY	75,78	75,18	72,85	75,36
FONTANES	77,62	66,62	81,22	66,92
FRAISSES	75,46	66,68	70,59	66,71
GENILAC	89,20	67,79	84,04	67,93
LA FOUILLOUSE	83,33	66,85	80,78	66,89
LA GIMOND	72,47	65,82	63,16	65,75
LA GRAND CROIX	81,12	69,06	84,00	68,94
LA RICAMARIE	84,21	68,65	77,39	68,59
LA VALLA EN GIER	75,98	65,75	73,49	65,73
LE CHAMBON FEUGEROLLES	64,31	67,88	75,93	67,95
L'ETRAT	85,40	67,79	89,04	67,78
LORETTE	91,59	73,97	90,85	73,85
MARCENOD	71,95	65,72	57,67	65,61
PAVEZIN	90,99	65,64	79,85	65,64
RIVE DE GIER	80,03	70,57	93,14	71,13
ROCHE LA MOLIERE	79,35	67,76	81,05	67,67
ST BONNET LES OULES	81,05	66,19	83,31	66,33
ST CHAMOND – L'HORME	89,13	69,25	88,39	68,85
ST GALMIER	91,33	67,79	85,54	67,81
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	87,57	78,27	87,41	77,47
ST GENEST LERPT	83,47	68,02	83,63	67,89
ST HEAND	80,64	66,45	82,13	66,50
ST JOSEPH	80,29	66,56	76,31	66,63
ST MARTIN LA PLAINE	89,62	68,41	91,47	66,55
ST PAUL EN CORNILLON	82,24	66,77	89,30	66,90
ST PAUL EN JAREZ	89,53	67,67	88,92	68,01
ST PRIEST EN JAREZ	82,07	71,53	74,16	70,85
STE CROIX EN JAREZ	79,90	65,64	90,76	65,66
UNIEUX	85,65	68,65	80,51	68,57
VILLARS	89,00	69,24	89,95	69,36
REGIE DU FURAN	73,28	67,87	72,38	67,84
Structure de production de la moyenne vallée du Gier.	98,66	-	96,31	-

Au cours de 2019, les services de Firminy, La Gimond et Marcenod n'atteignent pas le rendement minimum imposé par décret.

	2018			2019		
	Indice linéaire de consommation [ILC en m³/j/km]	Indice linéaire des volumes non comptés [ILVNC m³/km/j]	Indice linéaire de pertes en réseau [ILP en m³/j/km]	Indice linéaire de consommation [ILC en m³/j/km]	Indice linéaire des volumes non comptés [ILVNC m³/km/j]	Indice linéaire de pertes en réseau [ILP en m³/j/km]
ANDREZIEUX BOUTHEON	46,80	2,96	2,90	46,96	3,34	3,30
CALOIRE	3,78	2,14	1,97	4,17	1,11	0,98
CELLIEU/CHAGNON	11,37	2,63	2,25	11,07	2,96	2,58
CHAMBOEUF	6,54	0,78	0,56	6,97	1,36	1,14
CHATEAUNEUF	9,69	2,23	2,09	8,66	2,58	2,44
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	6,10	1,53	1,38	5,70	1,90	1,75
FIRMINY	50,88	18,78	16,26	51,81	21,54	19,31
FONTANES	8,12	2,47	2,34	9,62	2,37	2,23
FRAISSES	8,41	2,86	2,74	8,54	3,66	3,56
GENILAC	13,97	2,19	1,69	14,66	2,94	2,78
LA FOUILLOUSE	9,26	2,42	1,85	9,43	2,84	2,24
LA GIMOND	4,08	1,73	1,55	3,76	2,37	2,19
LA GRAND CROIX	20,28	5,01	4,72	19,69	4,04	3,75
LA RICAMARIE	18,23	3,58	3,42	17,97	5,40	5,25
LA VALLA EN GIER	3,73	1,44	1,18	3,66	1,58	1,32
LE CHAMBON FEUGEROLLES	14,42	8,87	8,00	14,73	5,54	4,67
L'ETRAT	13,93	2,62	2,38	13,90	1,80	1,71
LORETTE	44,84	4,36	4,12	44,24	4,69	4,45
MARCENOD	3,59	1,46	1,40	3,06	2,37	2,24
PAVEZIN	3,19	0,40	0,32	3,21	0,85	0,81
RIVE DE GIER	27,84	7,93	6,95	30,64	3,24	2,26
ROCHE LA MOLIERE	13,80	3,92	3,59	13,33	3,32	3,12
ST BONNET LES OULES	5,93	1,61	1,39	6,67	1,79	1,34
ST CHAMOND – L'HORME	21,27	3,42	2,59	19,25	3,42	2,59
ST GALMIER	13,95	1,56	1,32	14,04	2,59	2,37
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	66,34	11,01	9,41	62,33	10,53	8,98
ST GENEST LERPT	15,10	3,16	2,99	14,46	3,01	2,83
ST HEAND	7,25	1,80	1,74	7,49	1,68	1,63
ST JOSEPH	7,79	1,93	1,91	8,16	2,55	2,53
ST MARTIN LA PLAINE	17,05	2,20	1,98	17,77	1,87	1,66
ST PAUL EN CORNILLON	8,83	1,99	1,91	9,51	1,20	1,14
ST PAUL EN JAREZ	13,35	1,86	1,73	15,03	2,03	1,87
ST PRIEST EN JAREZ	32,64	7,13	7,13	29,24	10,41	10,19
STE CROIX EN JAREZ	3,18	0,83	0,80	3,30	0,41	0,34
UNIEUX	18,25	3,24	3,06	17,86	4,53	4,32
VILLARS	21,22	2,92	2,62	21,81	3,28	2,44
REGIE DU FURAN	14,34	5,38	5,23	14,21	5,53	5,42
Structure de production de la moyenne vallée du Gier	221,89	3,40	3,01	152,27	6,11	5,84



Légende

Reseau rural

- ILP < 1,5 (Bon)
- 1,5 < ILP < 2,5 (Acceptable)
- 2,5 < ILP < 4 (Médiocre)
- ILP > 4 (Mauvais)

Reseau semi rural

- ILP < 3 (Bon)
- 3 < ILP < 5 (Acceptable)
- 5 < ILP < 8 (Médiocre)
- ILP > 8 (Mauvais)

Reseau urbain

- ILP < 7 (Bon)
- 7 < ILP < 10 (Acceptable)
- 10 < ILP < 15 (Médiocre)
- ILP > 15 (Mauvais)

Annexes

- Tableau : Réservoirs des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Tableau : Pompages des services AEP de Saint Etienne Métropole
- Tableau : Travaux réalisés en 2019
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Note d'information aux maires de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

**Réservoirs des services d'eau potable
de Saint Etienne Métropole**

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ANDREZIEUX BOUTHEON	Château d'eau	La Chapelle	1 500	1	
	Bas Service - Citerne		300	2	
CALOIRE	La France		250	1	
	La Roche		70	1	
CELLIEU/CHAGNON	Pas de réservoir				
CHAMBOEUF	Terre Rouge		400	3	
CHATEAUNEUF	Pas de réservoir				
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Doizieux Haut Service		460	2	
	Balaterie	Doizieux	35	1	
	St Just		460	2	
	Avaize		50	1	
	Farnay		660	2	1 cuve 130 m ³ HS
	Ban		10	1	
FIRMINY	Marcoux		1 000	1	
	Très haut service		100	1	
FONTANES	Paqueroux		150	1	
	Sept Pins		300	1	
	Terreplate		150	1	
FRAISSES	Haut Montessus		125	1	
	Pin		1 000	1	
	Marseille		500	1	
	La Rivoire		30	1	
GENILAC	Pas de réservoir				
LA FOUILLOUSE	Le Vernay		1 500	1	
	Monichard		1 000	1	
	Les Grandes Granges		200	1	
LA GIMOND	Pas de réservoir				
LA GRAND CROIX	Pas de réservoir				
LA RICAMARIE	Château Brulé		350		
	Bessy		2350	2	
LA TALAUDIÈRE	La Combe		500	3	
LA VALLA EN GIER	Rossilol		30	1	
	Bourg		75	1	
	Lotissement		300	1	
	Pissord		100	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Cotatay Droit		1 000	2	
	Cotatay Gauche		1 000	1	
	Michalière Bas		500	1	
	Michalière Haut		500	2	
	Latour Est 1		1 000	1	
	Latour Est 2		1 000	1	
	Latour Ouest 1		1 000	1	
	Poix		200	1	
L'ETRAT	Orangerie		500	1	
LORETTE	Le Plan		500	1	HS
MARCENOD	Brunetton		100	1	
	Les Groles		45	1	
	La Combe		100	1	
PAVEZIN	Haut Service		75	2	
	Bas Service		75	2	
RIVE DE GIER	Couzon		1 500		
	Mollard		1 500	2	
	Flaches Maniquet		1 000	1	
	Grandes Flaches		1 000	2	
ROCHE LA MOLIERE	Le Devey		1 000	2	
	La Piotière		500	1	
ST BONNET LES OULES	Le Blanc		500	1	
	Le Bourg		200	2	
ST CHAMOND – L'HORME	Cote Bois		100	1	
	Super Chavanne		500	1	
	Chavanne		120	1	
	Grange Bruyas		1 250	2	
	Pasteur		1 000	1	
	Font Cottin		100	1	
	La Martinière 1		2 000	1	
	La Martinière 2		2 200	2	
	Bonzieux		1 000	1	
	Layat		4 000	2	
	Les Egaux		100	1	
	La Bruyassière		80	1	
	Peyrard		15	1	HS
	Le Fay		200	1	HS
	Saint-Martin		1 000	1	
	Montanerie		60	1	
	Lardière		60	1	
La Renaudière		4 000	2		
ST GALMIER	La Bérinche		500	1	
	Le Vernay		500	1	

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Bardonnanche	la Tour en Jarez	80		
	Bourg	la Tour en Jarez	200		
	la Dame Blanche		4 000		
	Jardin des Plantes		10 000		
	Michon		4 000		
	Musée		200		
	Pépinière		200		
	Montreynaud		2 000		
	Portail Rouge		7 000		
	Réjaillère Bas		4 000		
	Cret Tharraud	Saint Victor sur Loire	180		
	Guet	Saint Victor sur Loire	1 000		
	Réjaillère Haut		2 000		
	Bourg	Rochetaillée	400		
	Essertines	Rochetaillée	80		
	Salvaris	Rochetaillée	9		
	Solaure		20 000		
	Bourg	Saint Victor sur Loire	200		
Queret	Saint Victor sur Loire	80			
la Vionne		2 000			
ST GENEST LERPT	Bugnettes		1 000		
ST HEAND	Louison		2 000	4	
	Montpailloux		650	2	
	Le Coin		240	2	
	Joyaux		100	1	
	Bâche de Boissonnier		8		

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Volume (m ³)	Nombre de cuves	Fonctionnement
ST JEAN BONNEFONDS	La Ronze		1 000	2	
	L'Hopital - Métrotech		750	1	
ST JOSEPH	Grenod		100		
	Berieux		200	2	
	Bissieux		80	1	Défense incendie
	La Plaine		150		
ST MARTIN LA PLAINE	Les Appros		1 400	4	
ST PAUL EN CORNILLON	La Soulière		600	2	
	Les Girards		200	1	
	Lyet		100	1	
ST PAUL EN JAREZ	Monthieu		50	1	
	They		50	1	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite		400	2	
	Le Crêt		80	1	
STE CROIX EN JAREZ	Chez Targe		100		
	La Challe		200		
	La Madonne		150		
SORBIERS	La Flache		1 000	2	
	L'Oeuf		2 000	3	
	Les Alouettes		200	2	
	Sapey		100	1	
UNIEUX	Lardier		250	1	
VILLARS	Le Grand Charlieu		1 500	1	
Ex SI Barrages	Station des 4 Vents	Firminy	3 000	3	
Ex SIAEMVG	Vigelon	Saint Paul en Jarez	1 000	2	
	Dorlay	La Terrasse sur Dorlay	1 000	1	
	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 000	2	
	Plat du Puy	Farnay	2 000	1	
	Granay	Chateauneuf	500	1	
	Crêt des Charmes	Cellieu	400	3	
	Bourg	Cellieu	1 000	2	
	Peyrieux	Cellieu	60	1	
	Les Echeries	Cellieu	200	1	
	La Croix de Chaire	Genilac	200	1	HS
	Les Peupliers	Genilac	800	2	
	Lachal	Genilac	400	2	
La Cula	Genilac	600	3		
TOTAL	135		132 982		

**Pompages des services d'eau potable
de Saint Etienne Métropole**

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
ANDREZIEUX BOUTHEON	Pas de pompage			
CALOIRE	La France/la Roche		2 x 5 m ³ /h	
	La Mure		2 x 12 m ³ /h	
CELLIEU/CHAGNON	Echéries	Cellieu	3 m ³ /h	
CHAMBOEUF	Le Becot		30 m ³ /h	60 m ³
	Percivent		6 m ³ /h	
	Réservoir Terre Rouge		6 m ³ /h	
CHATEAUNEUF	Madinay		6 m ³ /h	
DOIZIEUX – FARNAY - LA TERRASSE/DORLAY	Vincendon		2 x 47 m ³ /h	
	Stade		2 x 2,2 m ³ /h	
	Soleil		2 x 3 m ³ /h	
	Doizieux Haut Service		2 x 4,5 m ³ /h	
	Aveize		2 x 9,5 m ³ /h	
	La Carrerarie		10 m ³ /h	
	Réservoir Farnay		2 x 6,9 m ³ /h	
FIRMINY	Traitement - Marcoux		100 m ³ /h	
	Marcoux - Très haut service			
FONTANES	La Guichardière		2 x 40 m ³ /h	70 m ³
	Terreplate		2 x 9 m ³ /h	
FRAISSES	Marseille		2 x 70 m ³ /h	
GENILAC	Pas de pompage			
LA FOUILLOUSE	Pompage Vernay Bas		2 x 96 m ³ /h	
	Vernay Haut		2 x 48 m ³ /h + 28 m ³ /h	
LA GIMOND	Pas de pompage			
LA GRAND CROIX	Pas de pompage			
LA RICAMARIE	Château Brulé		2 x 10 m ³ /h	25 m ³
	Plein Soleil			
LA TALAUDIÈRE	Rue Mendès France		2 x 32 m ³ /h	
LA VALLA EN GIER	La Jeanne			10 m ³
	La Rive		6 m ³ /h	10 m ³
	Les Mures			
	Chirat			
	Rossilol			

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bêche
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Latour		4 x 90 m ³ /h	
	Château de Feugerolles		2 x 6 m ³ /h	
	Poix		4 m ³ /h	
	Trablaine		2 x 16 m ³ /h	5 m ³
L'ETRAT	L'Orangerie		2 x 110 m ³ /h	15 m ³
	La Ferrandière		21 et 9 m ³ /h	
	Biarras		3 x 20 m ³ /h	
	surpresseur de l'Orangerie		14 et 13,8 m ³ /h	
	Les Cumines		2 x 4,5 m ³ /h	40 m ³
	La Gouyonnière		2 x 3 m ³ /h	1,9 m ³
LORETTE	Pas de pompage			
MARCENOD	La Combe		2 x 0,5 m ³ /h	
PAVEZIN	Pas de pompage			
RIVE DE GIER	Couzon		2 x 300 m ³ /h	
	Les Péchures		2 x 10 m ³ /h	
ROCHE LA MOLIERE	La Croix de la Garde		2 x 10 m ³ /h	60 m ³
ST BONNET LES OULES	Les Brosses		30 m ³ /h	60 m ³
	Les Varennes		17 m ³ /h	10 m ³
ST CHAMOND – L'HORME	Chavanne		2 x 8 m ³ /h	
	Accélérateur Chavanne		4 m ³ /h	
	Ollagnières		2 x 10 m ³ /h	20 m ³
	Martinière		2 x 300 m ³ /h	
	Layat		2 x 45 m ³ /h	
	Le Chatelet – Les Egaux		2 x 3 m ³ /h	14 m ³
	La Renaudière		2 x 60 m ³ /h	
	Maison Neuve		2 x 8,5 m ³ /h	5 m ³
	Bagnara		2 x 6 m ³ /h	4 m ³
	Pasteur		2 x 80 m ³ /h	
	La Rivoire		2 x 45 m ³ /h	
	Baraques		2 x 8 m ³ /h	
	Vers SIAEMVG		2 x 300 m ³ /h	
	Truzeau		2 x 1,6 m ³ /h	1 m ³
	La Bruyassière		1 x 6 m ³ /h	
	Le Fay		2 x 4,5 m ³ /h	
	Cussieux		2 x 4 m ³ /h	5 m ³
Devay Coulaux		2 x 5,7 m ³ /h		
ST GALMIER	Pont Chambon		250 m ³ /h	250 m ³

Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bêche
ST ETIENNE – LA TOUR EN JAREZ	Laya		12 m ³ /h	
	les Fougères		12 m ³ /h	
	Thoinet		12 m ³ /h	
	la Croix du Vrai	La Tour en Jarez	60 m ³ /h	
	Vionne Michon		2 120 m ³ /h	
	Montreynaud			
	Portail rouge			
	Réjaillère Bas			
	Cret Tharraud			
	Guét	Saint Victor sur Loire		
ST GENEST LERPT	Minois		2 x 13,5 m ³ /h	10 m ³
	Landuzière		2 x 5 m ³ /h	
	Crêt de la Vigne		3 x 16 m ³ /h	
	Petit Bourbon		2 x 7,2 m ³ /h	
ST HEAND	Les Joyaux		2 x 130 m ³ /h	
	Le Coin		2 x 120 m ³ /h	
	Louison		2 x 65 m ³ /h	
	Marthouret		2 x 3,6 m ³ /h	
ST JEAN BONNEFONDS	Bel Air ou Grand Cimetière		3 x 35 m ³ /h	
ST JOSEPH	Pas de pompage			
ST MARTIN LA PLAINE	Les Grandes Flaches		2 x 80 m ³ /h	60 m ³
	Grenod		2 x 50 m ³ /h	
	Champagnière		2 x ?	
ST PAUL EN CORNILLON	Soulière		30 et 23 m ³ /h	
	Bois de la Rive		2 x 8 m ³ /h	HS
	Le Lyet		1 x 5 m ³ /h	Accélérateur
	Gampille		1 x 22 m ³ /h	
	Clos du Plateau		2 x 10 m ³ /h	
ST PAUL EN JAREZ	Moulin Payre		2 x 13 m ³ /h	
	Monthieu		2 x 3 m ³ /h	
ST PRIEST EN JAREZ	Sainte Marguerite		2 x 15 m ³ /h	
	Le Crêt		2 x 14 m ³ /h	
	Le Levant		2 x 10 m ³ /h	
STE CROIX EN JAREZ	Pas de pompage			
SORBIERS	La Vaure		3 x 125 m ³ /h	
	Flache		2 x 115 m ³ /h	
	Sapey		2 x 5 m ³ /h	
	Les Alouettes		2 x 8 m ³ /h	
	Croix Rouge		2 x 11 m ³ /h	
	Montgirard		2 x 3 m ³ /h	

UNIEUX	Pas de pompage			
VILLARS	Pas de pompage			
Service	Nom de l'ouvrage	Localisation	Capacité	Volume bête
Ex SIAEMVG	Bessy	Saint Paul en Jarez	2 x 200 m ³ /h	
	Frontignat	La Grand Croix	2 x 80 m ³ /h	
	Charme	Cellieu	2 x 35 m ³ /h	
	Peyrieux	Cellieu	2 x 10 m ³ /h	
	Echeries	Cellieu	2 x 10 m ³ /h	
	Peupliers	Génilac	2 x 100 m ³ /h	
	Lachal	Génilac	2 x 20 m ³ /h	
	Granay	Chateauneuf	2 x 60 m ³ /h	HS
Nombre d'ouvrages total	108			

**Travaux sur les infrastructures de distribution
réalisés en 2019**

Service	Localisation des travaux	Objet	Linéaire	Coût (K€)
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Chemin de Prégrand	Renouvellement réseau 265ml DN 100mm et 65 ml DN 63 + branchements	330	51,956
ANDREZIEUX-BOUTHEON	Diverses rues	Branchements Plombs (14 U)		33,218
CELLIEU	Route de la Grand' Croix	Extension réseau (PEHD 63 mm)	170	30,700
CELLIEU	Raficot	Extension réseau (PEHD 63 mm)	220	26,100
FIRMINY	Rue Sadi Carnot	Renouvellement branchements 76m de PEHD DN25 + 42m de PEHD DN32 16m de PEHD DN 40 + Suppression de 8 branchements		42,000
FIRMINY	Toute la commune	Renouvellement de 5 débitmètres de sectorisation du réseau d'eau		17,000
FIRMINY ET UNIEUX	Toute la commune	Pose de 6 nouveaux compteurs de sectorisation du réseau d'eau		64,000
FONTANES	Secteur des Imberts	Renouvellement réseau (894 m PEHD 140 mm)	894	103,150
FRAISSES	Toute la commune	Renouvellement de 7 débitmètres de sectorisation du réseau d'eau		12,000
GENILAC	Lotissement Manissol	Renouvellement réseau (130 m fonte 100 mm + 395 m PEHD 63 mm) + 16 branchements	691	52,188
GENILAC	Rue de Lachal	Renouvellement (fonte 200 mm)	358	81,200
GENILAC	Impasse de la Durèze	Renouvellement (PEHD 63 mm)	300	31,800
GENILAC	Allée des Cerisiers	Renouvellement réseau + branchements	160	51,750
GENILAC	Rue Notre dame	Renouvellement réseau (fonte 100 mm + 8 branchements)	200	59,800
GENILAC	Chemin du Haut Tarévieux	Extension de réseau (fonte 80 mm)	90	13,500
LA FOUILLOUSE	Rue de la Libération	Renouvellement réseau 180 ml DN200mm et 60 ml DN125mm + branchements	240	96,359
LA FOUILLOUSE	Chemin du Coin	Renouvellement réseau 466 ml Dn150mm et 389 ml DN 100mm + branchements	855	137,509
LA FOUILLOUSE	Amouilloux	Renouvellement réseau DN100mm + branchements	295	30,971
LA FOUILLOUSE	Rue de la Libération	Modification branchements (18 U)		48,113
LA FOUILLOUSE	Allée de Chantalouette	Déplacement réducteur de pression		5,969
LA GIMOND	Le Mazot	Renouvellement réseau 30ml DN 63mm	30	1,858
LA GRAND'CROIX	Route de Coutange	Maillage		23,900
LA VALLA-EN-GIER	Luzernod	Renouvellement réseau + branchements	670	104,113

LE CHAMBON FEUGEROLLES	Rue de la Chapelle	Renouvellement réseau 98m de fonte DN100 + 18m de fonte DN25 + 32m en fonte DN32+ branchements	148	27,000
LE CHAMBON FEUGEROLLES	Chemin de Montjaillon	Renouvellement réseau 210m de PEHD DN40 + 46m de PEHD DN25 + branchements	256	58,400
L'HORME	Clos de Savoie	Renouvellement (fonte 100 mm)	195	70,200
L'HORME	Les Vieilles Rouardes	Renouvellement (90 mm)	75	64,200
L'HORME	Route de l'Aérodrome	Renouvellement (fonte 125 mm)	380	79,200
L'HORME	Crêt de l'Œillet	Extension réseau (110 m fonte 100 mm + 140 m fonte 60 mm)	250	94,000
LORETTE	Rue Jules Ferry	Maillage (fonte 100 mm)	215	38,400
LORETTE	Rue Pasteur	Renouvellement (PEHD 63 mm)	300	63,900
MOYENNE VALLEE DU GIER	Cellieu - Réservoir des Charmes	Clôture		11,200
RIVE-DE-GIER	Rue Victor Hugo	Renouvellement réseau + branchements	320	32,815
ROCHE LA MOLIERE	Rue Blaise Pascal	Renouvellement réseau 754m de fonte DN200 + 16m de fonte DN100 + 12m de fonte DN 80 + 3m de fonte DN60 + 10m de PEHD DN40 + 35m de PEHD DN25 + branchements	830	166,000
SAINT-CHAMOND	Place Louis Comte	Renouvellement réseau + branchements	180	44,910
SAINT-CHAMOND	Place de la République	Renouvellement réseau + branchements	170	100,117
SAINT-CHAMOND	Malpas	Renouvellement (fonte 100 mm)	133	42,800
SAINT-CHAMOND	Réservoir de Saint-Martin en Couailleux	Clôture		10,000
SAINT-CHAMOND	Boulevard Delay	Renouvellement (fonte 100 mm)	50	23,600
SAINT-CHAMOND	Font Rozet	Renouvellement (fonte 100 mm et 60 mm)	80	50,000
SAINT-CHAMOND	Route de Saint-Etienne	Renouvellement (fonte 150 mm)	240	172,400
SAINT-CHAMOND	Rue de la République	Renouvellement (fonte 150 mm)	35	20,800
SAINT-CHAMOND	Rue Pétrin Gaudet	Maillage haut service - bas service		19,200
SAINT-ETIENNE	Rue Royet - phase 2	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 200 m.	200	54,000
SAINT-ETIENNE	Bd Alexandre de Fraissinette	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 150 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 140 mm sur une longueur de 272 m, et de la canalisation existante DN 100 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 35 m.	307	67,000

SAINT-ETIENNE	Rue Adrien Duvand	Renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique traditionnelle avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 245 m.	245	30,000
SAINT-ETIENNE	Rue Basse des Rives - rue Flottard	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 100 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 216 m, de la canalisation existante DN 100 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 6 m, et de la canalisation existante DN 80 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 198 m.	420	80,000
SAINT-ETIENNE	Rue Ampère rue Ladevèze	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 135 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 125 mm sur une longueur de 70 m, et de la canalisation existante DN 80 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 110 m.	180	39,000
SAINT-ETIENNE	Rue des Petites Sœurs des Pauvres	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 150 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 125 mm sur une longueur de 80 m, et de la canalisation existante DN 80 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 150 m.	230	51,000
SAINT-ETIENNE	Rue Etienne Boisson	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 125 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 127m, et de la canalisation existante DN 80 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 113 m.	240	107,000
SAINT-ETIENNE	Rue Bergson	Renouvellement de la canalisation existante DN 200 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 180 mm sur une longueur de 260 m.	260	72,000
SAINT-ETIENNE	Allée Jean Berthouze	Renouvellement de la canalisation existante DN 60 mm par la technique traditionnelle avec la pose d'une canalisation PEHD DN 50 mm sur une longueur de 126 m.	126	81,000
SAINT-ETIENNE	Impasse Cussinel	Renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 50 mm sur une longueur de 73 m.	73	23,000
SAINT-ETIENNE	Rue des Coopérateurs	Renouvellement de la canalisation existante DN 150 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 140 mm sur une longueur de 143 m.	143	43,000

SAINT-ETIENNE	Rue du Vingt Neuf Brumaire	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 100 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 186 m, et de la canalisation existante DN 80 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 378 m.	564	88,000
SAINT-ETIENNE	Rue Saint Joseph	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 125 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 74 m, et de la canalisation existante DN 100 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 241 m.	315	75,000
SAINT-ETIENNE	Rue Pierre Dupont	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 100 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 312 m, et de la canalisation existante DN 80 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 120 m.	432	64,000
SAINT-ETIENNE	Bd de la Palle	Renouvellement par la technique de tubage de la canalisation existante DN 200 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 180 mm sur une longueur de 458 m, de la canalisation existante DN 150 mm avec la pose d'une canalisation PEHD DN 125 mm sur une longueur de 12 m, et de la canalisation existante DN 100 avec la pose d'une canalisation PEHD DN 50 mm sur une longueur de 156 m.	626	141,000
SAINT-ETIENNE	Rue Dumaret	Renouvellement de la canalisation existante DN 80 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 75 mm sur une longueur de 188 m.	188	39,000
SAINT-ETIENNE	Rue du Port			8,000
SAINT-ETIENNE	Rue du Vernay	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 112 m.	112	47,000
SAINT-ETIENNE	Rue Emile	Renouvellement de la canalisation existante DN 100 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 63 mm sur une longueur de 184 m.	184	26,000
SAINT-ETIENNE	Rue Lassaigue	Renouvellement de la canalisation existante DN 135 mm par la technique de tubage avec la pose d'une canalisation PEHD DN 90 mm sur une longueur de 87 m.	87	29,000
SAINT-ETIENNE	Rue Testenoire Lafayette			1,000
SAINT-ETIENNE	Rue Béraudière / Croix de l'Orme			1,000

SAINT-ETIENNE	Renouvellement branchements grands travaux	Renouvellement des branchements à la suite des travaux de renouvellement de la canalisation AEP : Rue Royet Phase 2, Boulevard Alexandre de Fraissinette, Rue Adrien Duvand, Rue Ampère - Rue Ladevèze, Rue des Petites soeurs des Pauvres, rue Etienne Boisson, Rue Bergson, Allé Jean Berthouze, Impasse Cussinel, rue des Coopérateurs, rue du Vingt Neuf de Brumaire, rue Saint Joseph, rue Pierre Dupont, Boulevard de la Palle, rue Dumarest, rue Basse des Rives - rue Flottard, Rue du Vernay, Rue Emile, Rue Lassaigne.		530,000
SAINT-ETIENNE	Renouvellement vannes			21,000
SAINT-ETIENNE	Equipement divers BA PL			10,000
SAINT-ETIENNE	Travaux complémentaires tram			13,000
SAINT-ETIENNE	Branchement Chemin de la Ceyrenne	Renouvellement d'un branchement au lieu-dit la Ceyrene sur une longueur de 535 m en PEHD DN 40 mm	535	36,000
SAINT-ETIENNE	Branchements divers			390,000
SAINT-ETIENNE	Réseau divers équipements	Régulateur de pression Musée Hydrostab rue Albert Raimond Prélocalisateurs à poste fixe		10,000
SAINT-JOSEPH	Chemin du Mas	Extension réseau (PEHD 63 mm)	70	5,800
SAINT-JOSEPH	Télégestion			7,400
SAINT-PAUL EN JAREZ	Les Vieilles Rouardes	Renouvellement (PEHD 90 mm)	70	25,800
SORBIERS	Rue Barallon	Renouvellement réseau (405 m fonte 100 mm)	405	111,654
SORBIERS	Rue du Puits Pointu	Renouvellement réseau (490 m fonte 200 mm)	490	143,389
ST BONNET LES OULES	RD 54 route du Liminaire	Renouvellement réseau DN125mm+ branchements	700	107,080
ST BONNET LES OULES	RD 54 route du Buissonet	Renouvellement réseau DN 125mm+ branchements	526	98,150
ST GALMIER	Cote Rouge	Déplacement réducteur de pression		5,879
ST GALMIER	Rue des crêtes	Reprise du réseau dans impasse (affaire Chabanne)	100	7,267
ST GALMIER	Rue Maurice André	Remplacement canalisation principale	385	145,000
ST GENEST LERPT	Impasse du Puits Gidrol	Renouvellement réseau (110 m fonte 60 mm)	110	24,194
ST GENEST LERPT	Chemin de la Fendue	Renouvellement réseau (110 m PEHD 40 mm)	110	20,380
ST HEAND	Réservoir du Coin	Reprise des canalisations et des vannes à l'intérieur du réservoir		34,712
VILLARS	Rue du Breuil	Renouvellement réseau (44 m fonte 100 mm + 252 m fonte 200 mm)	296	82,931

VILLARS	Rue des Tilleuls	Renouvellement réseau (120 m fonte 60 mm + 130 m fonte 100 mm)	250	71,602
VILLARS	Rue de l'Avenir	Renouvellement réseau (85 m PEHD 63 mm)	85	20,935
TOTAL				5 396,469

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2020

CHIFFRES 2019

L'agence de l'eau vous informe



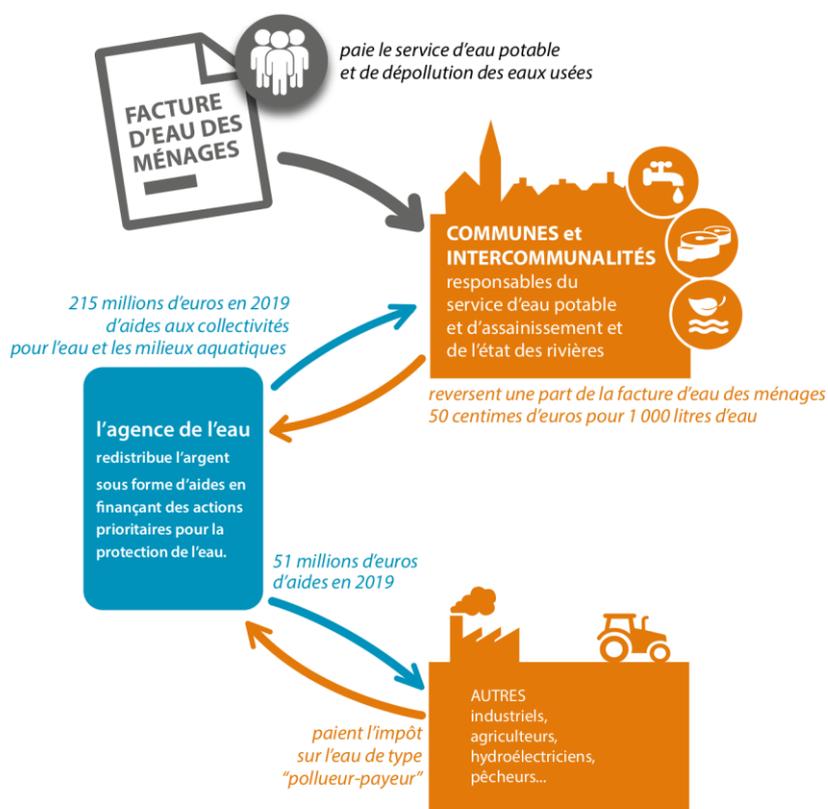
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eafrance.fr



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2019 ?

En 2019, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 366 millions d'euros dont plus de 290 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2019 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2019 ?

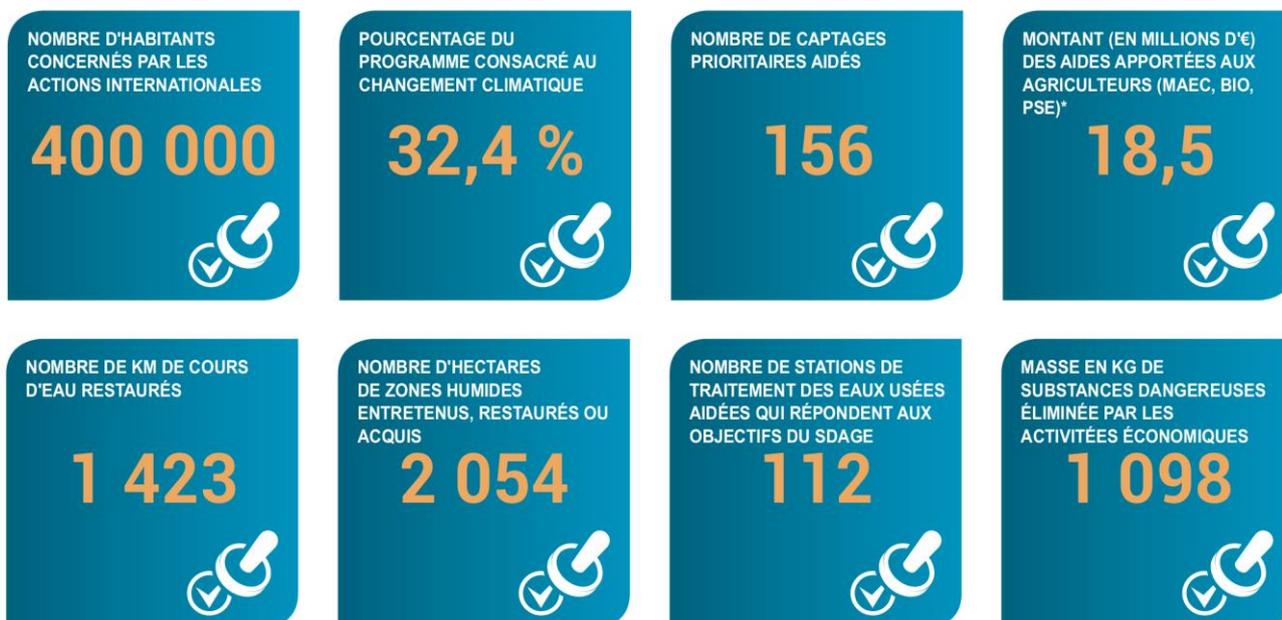
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2019) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2019 est la première année du 11^e programmes d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2019

L'année 2019 marque le lancement du 11^e programme d'action de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2019...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

6 APPELS A PROJETS POUR MOBILISER

En 2019, l'agence de l'eau lance 6 appels à projets et à initiatives. Ils visent à mobiliser les acteurs de l'eau sur six sujets prioritaires :

- la restauration des milieux aquatiques et humides en faveur des espèces menacées,
- les économies d'eau consommée pour s'adapter au changement climatique,
- la mise en place de filières agricoles favorables à l'eau,
- la biodiversité marine,
- la gestion durable de l'eau de pluie en milieu urbain,
- les paiements pour services environnementaux.

Le but ? Faire émerger de nouveaux projets et des expérimentations de solutions innovantes dès la première année de son 11^e programme d'intervention (2019-2024).

Cette première année est marquée par un fort dynamisme du taux d'exécution des engagements financiers (près de 95 %). L'agence de l'eau a versé près de 270 millions d'euros d'aides.

Pour reconquérir la qualité des rivières, près de la moitié des aides ciblent l'assainissement collectif prioritaire (pollution domestique).

UN ÉTAT DES LIEUX POUR ÉLABORER LE SDAGE 2022-2027

L'état des lieux constitue un point de départ en posant un diagnostic sur le bassin. Il permet d'identifier et de cibler les actions à mener dans un seul but : restaurer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Les rivières, les lacs, les eaux souterraines, les estuaires sont tous concernés.



Le comité de bassin élabore maintenant le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) 2022-2027 et son programme de mesures associé.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

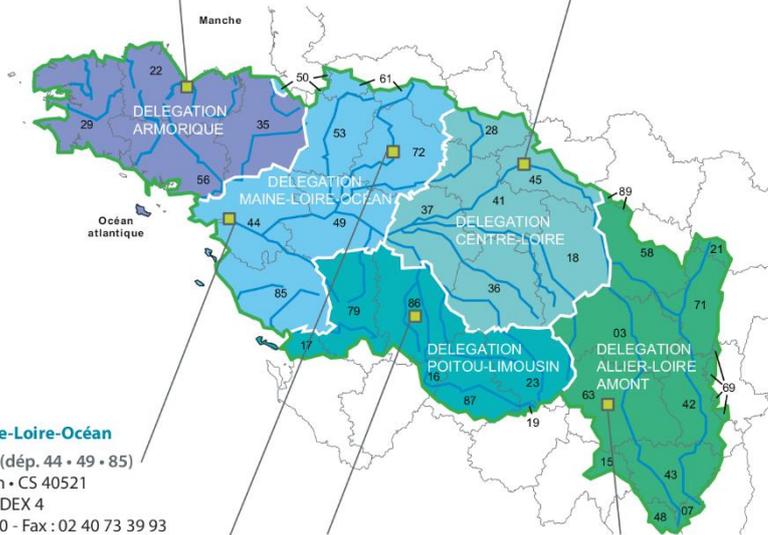
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur enimmersion-eau.fr

et sur les réseaux sociaux



LES AGENCES DE L'EAU
ETABLISSEMENTS PUBLICS DE DROIT

EN IMMERSION

L'eau a quelque chose à vous dire...

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



SAUVONS ! L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

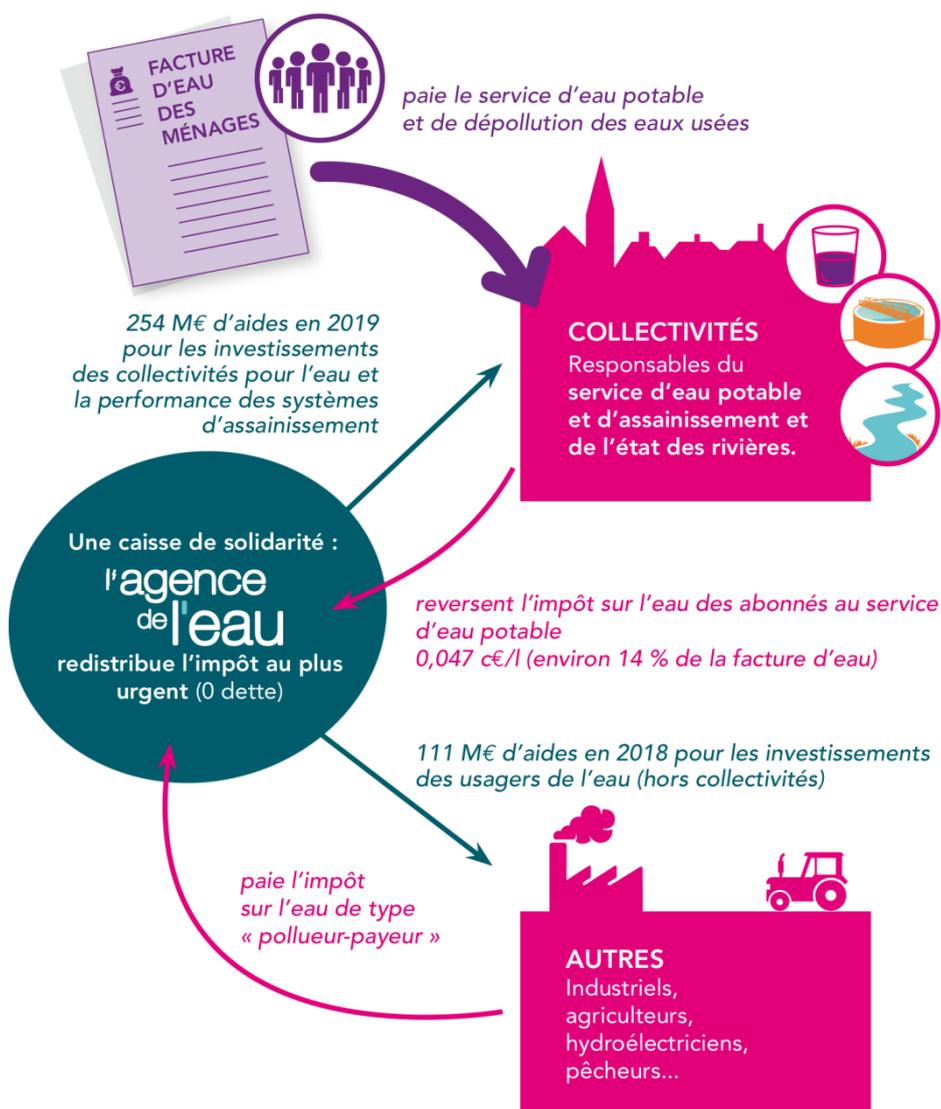
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais globalement performant : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le **prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et de Corse** est de **3,76 € TTC/m³** et de **4,10 € TTC/m³** en France*. Environ **14 %** de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour moderniser et améliorer les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'État sous tutelle du Ministère de la transition écologique et solidaire, **consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.**

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2018.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET DE CORSE EN 2019

49 % des aides attribuées en 2019 contribuent à l'adaptation des territoires au changement climatique.

► Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (31,7 millions €)

263 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation...) permettent d'économiser 32,3 millions m³, soit la consommation annuelle d'une ville de 737 000 habitants.

► Pour dépolluer les eaux (82 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

31 stations d'épuration parmi les plus impactantes pour le milieu et 44 autres stations dans les territoires ruraux, aidées pour environ 29 M€. L'agence aide aussi les territoires ruraux à rattraper leur retard structurel en matière d'eau potable et d'assainissement (40,6 M€). La lutte contre les pollutions par temps de pluie a représenté 27,8 M€ d'aides.

► Pour réduire les pollutions toxiques (14,3 millions €)

12 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

4 opérations majeures lancées sur de grands sites industriels.

► Pour lutter contre les pollutions par les pesticides et les nitrates et protéger les captages d'eau potable (5,8 millions € pour les captages prioritaires et 37 millions € pour l'agriculture)

11 nouveaux captages prioritaires du SDAGE Rhône-Méditerranée ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent encore entre 400 et 700 millions d'€ aux consommateurs d'eau.

37 M€ consacrés à la profession agricole pour supprimer ou réduire les pesticides et nitrates (matériel, conversion agriculture biologique et mesures agri environnementales, études et animation).

► Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (77 millions €)

96 km de rivières restaurées et 88 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (rectification des cours d'eau, bétonnage des berges ...) empêchent les cours d'eau de bien fonctionner, et les poissons et sédiments de circuler. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement plus naturel.

728 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide. Au titre de l'appel à projets « Eau et biodiversité 2019 », l'agence a accompagné 37 projets pour un montant de 3,4 M€ d'aides.

L'agence intervient également sur la mer. Elle a financé 3 opérations de réduction des pressions dues aux mouillages sur les herbiers.

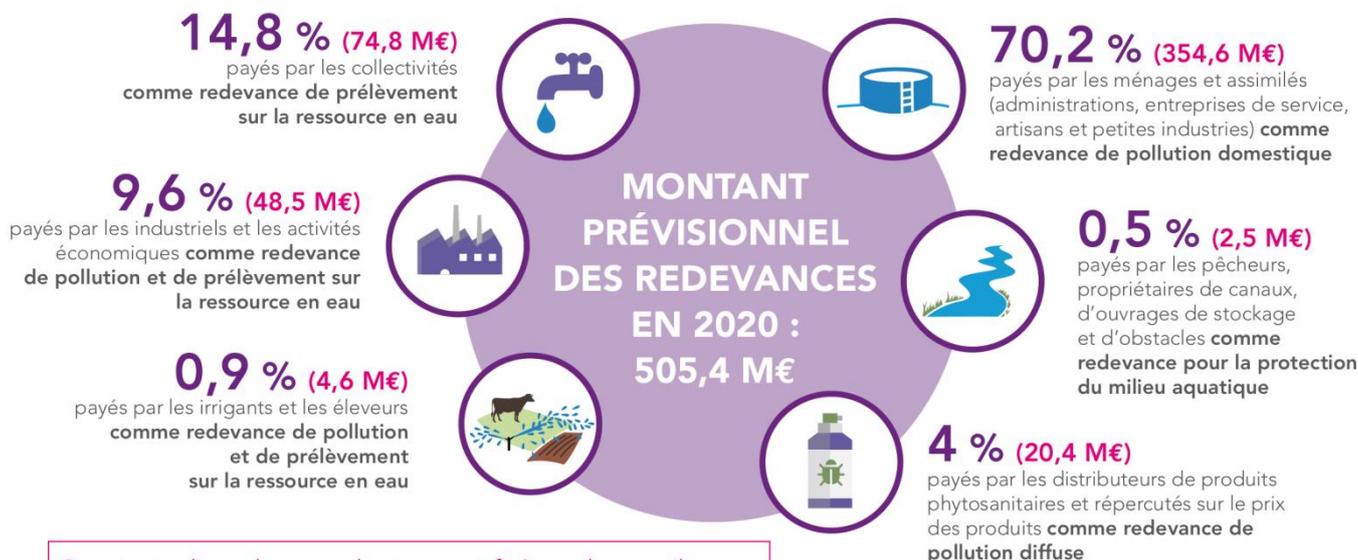
► Pour la solidarité internationale (5,7 millions €)

78 opérations engagées dans le cadre de coopérations décentralisées permettant de partager les compétences des services publics de l'eau et de l'assainissement avec 26 pays en développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

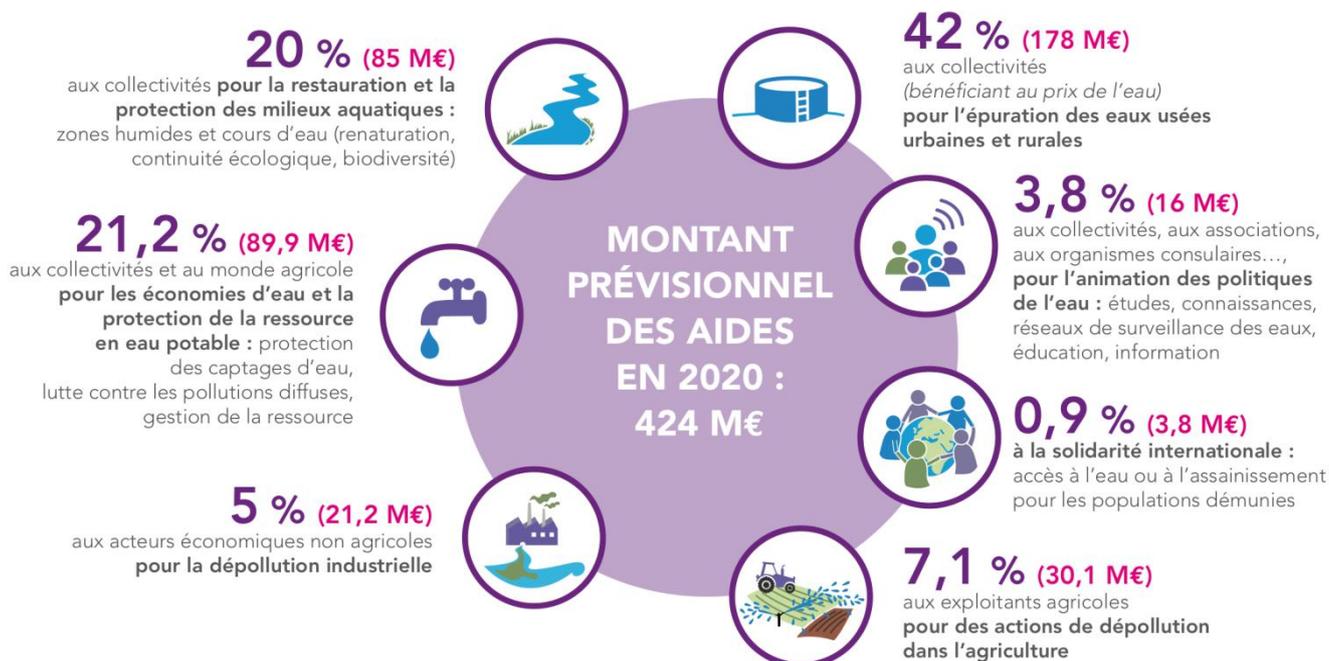
2020

Pour les ménages, les redevances représentent environ 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 36 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,90 € pour les redevances.



Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

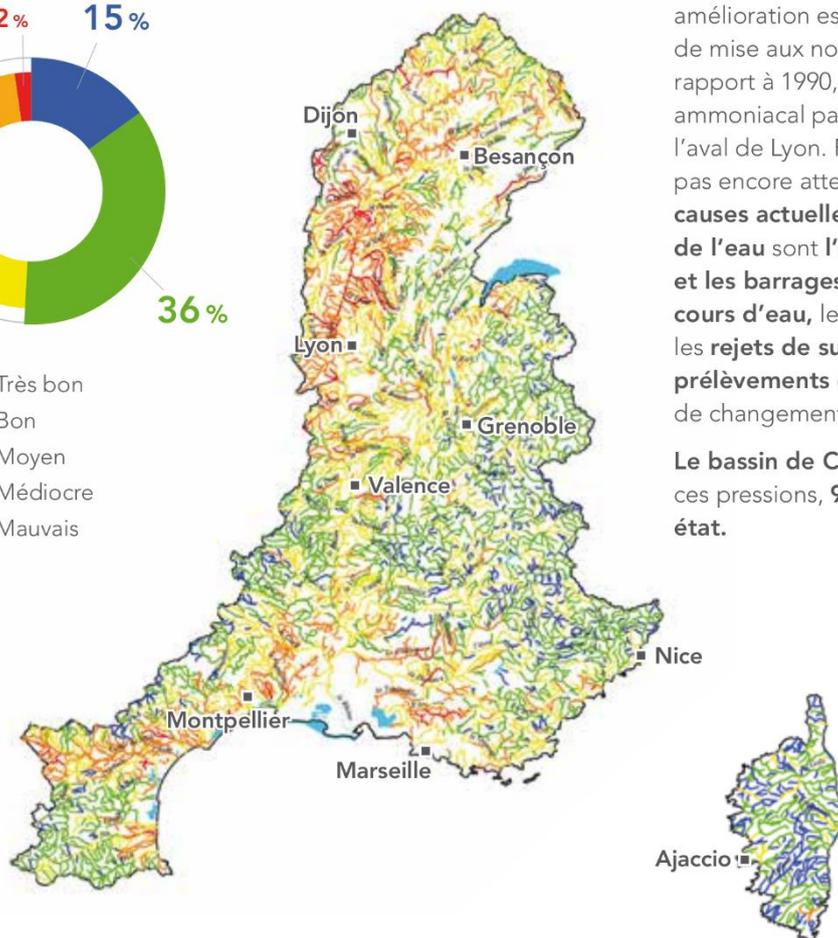
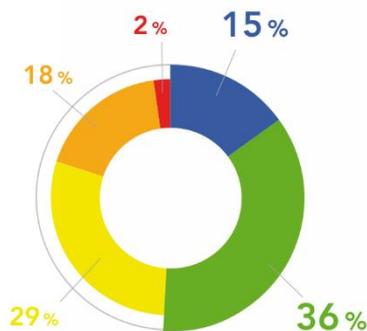
UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES



- **Solidarité envers les communes rurales** : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales situées dans les zones de revitalisation rurale (ZRR) pour rénover leurs infrastructures d'eau et d'assainissement.
- **La différence entre le montant des redevances et celui des aides** correspond majoritairement au financement de l'office français de la biodiversité (OFB) ainsi qu'au fonctionnement de l'agence de l'eau, des actions de surveillance des milieux aquatiques, de communication ou d'études sous maîtrise d'ouvrage directe de l'agence de l'eau.

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2019



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée est en bon état. Cette nette amélioration est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transitent à l'aval de Lyon. Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes actuelles de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent les cours d'eau, les pollutions par les pesticides et les rejets de substances toxiques ainsi que les prélèvements d'eau excessifs dans un contexte de changement climatique.

Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 91 % de ses rivières sont en bon état.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette



Appli qualité rivière

Découvrez l'état de santé des rivières en France avec l'application mobile de l'agence de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 15,9 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- > 320 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



SAINT-ÉTIENNE
la métropole

Saint-Etienne Métropole
2 Avenue Grüner - CS 80257
42006 Saint-Etienne Cedex 1
Tél 04 77 49 21 49
e-mail : accueil@saint-etienne-metropole.fr